

QUANTIFICATION DES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES CRITÈRES ÉCORESPONSABLES ET ÉCOCONDITIONNELS

BERNARD KORAI
SOPHIE BERNARD
MARC JOURNEAULT
MATHIAS GLAUS



Les rapports de projet sont destinés plus spécifiquement aux partenaires et à un public informé. Ils ne sont ni écrits à des fins de publication dans des revues scientifiques ni destinés à un public spécialisé, mais constituent un médium d'échange entre le monde de la recherche et le monde de la pratique.

Project Reports are specifically targeted to our partners and an informed readership. They are not intended for publication in academic journals nor aimed at a specialized readership, but are rather conceived as a medium of exchange between the research and practice worlds.

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du gouvernement du Québec, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Quebec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the government of Quebec, and grants and research mandates obtained by its research teams.

Les partenaires du CIRANO – CIRANO Partners

Partenaires Corporatifs - Corporate Partners

Autorité des marchés financiers
Banque de développement du Canada
Banque du Canada
Banque Nationale du Canada
Bell Canada
BMO Groupe financier
La Caisse
Énergir
Hydro-Québec
Intact Corporation Financière
Mouvement Desjardins
Power Corporation du Canada
Pratt & Whitney Canada
VIA Rail Canada

Partenaires gouvernementaux - Governmental partners

Ministère des Finances du Québec
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Innovation, Sciences et Développement Économique Canada
Ville de Montréal

Partenaires universitaires - University Partners

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
HEC Montréal
Institut national de la recherche scientifique
Polytechnique Montréal
Université Concordia
Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Université du Québec
Université du Québec à Montréal
Université Laval
Université McGill

Le CIRANO collabore avec de nombreux centres et chaires de recherche universitaires dont on peut consulter la liste sur son site web. *CIRANO collaborates with many centres and university research chairs; list available on its website.*

© Juillet 2026. Bernard Korai, Sophie Bernard, Marc Journeault et Mathias Glaus, avec la collaboration de Fidèle Bakyono, Diane Osseyi, Marie-Ève Ducharme, Clara Sergent et Amélie Parenteau. Tous droits réservés. *All rights reserved.* Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©. *Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.*

Les idées et les opinions émises dans cette publication sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas les positions du CIRANO ou de ses partenaires. *The observations and viewpoints expressed in this publication are the sole responsibility of the authors; they do not represent the positions of CIRANO or its partners.*

Quantification des bénéfices environnementaux et sociaux des critères écoresponsables et écoconditionnels

Bernard Korai^{}, Sophie Bernard[†], Marc Journeault[‡] et Mathias Glaus[§] ***

Revue d'instruments développés au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde

Résumé

Ce rapport est une revue documentaire sur les instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité à l'échelle du Québec, du Canada, ainsi que de plusieurs pays de l'Organisation de Coopération et de développement économique (OCDE), de l'Union européenne et de quelques économies émergentes.

De manière générale, l'utilisation hétérogène de ces concepts a été observée, particulièrement dans les provinces canadiennes et, dans une moindre mesure, au Québec. Le concept d'écoconditionnalité, bien que peu présent dans la littérature, apparaît davantage au Québec, notamment dans le secteur agricole, où il a été appliqué en premier. Sinon, les instruments d'écoresponsabilité sont plus répandus, en particulier ceux liés à des critères environnementaux. Des critères sociaux sont également observés, notamment dans les programmes de soutien aux entreprises, tant au Québec qu'à l'international, ainsi que dans le secteur du tourisme.

Cependant, la majorité des programmes québécois analysés présente peu de mesures de contrôle ou d'évaluation des impacts après le versement des aides, contrairement à plusieurs exemples internationaux répertoriés, qui proposent des approches plus structurées à différentes échelles (locale, territoriale, nationale ou internationale). Plusieurs mesures et indicateurs sont imprécis ce qui révèle une difficulté de compréhension des concepts, de leur opérationnalisation ainsi que de leur utilisation efficace pour l'évaluation des programmes.

* Université Laval, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation et CIRANO

† Polytechnique Montréal, Département Mathématiques et génie industriel et CIRANO

‡ Université Laval, École de comptabilité

§ École de technologie supérieure, Département de génie de la construction

**Avec la collaboration de Fidèle Bakyono, Diane Osseyi, Marie-Ève Ducharme, Clara Sergent et Amélie Parenteau

Abstract

This report is a literature review of eco-responsibility and eco-conditionality instruments at the scale of Quebec, Canada, as well as several countries of the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), the European Union, and a few emerging economies.

In general, the heterogeneous use of these concepts has been observed, particularly in the Canadian provinces and, to a lesser extent, in Quebec. The concept of eco-conditionality, although rarely present in the literature, appears more frequently in Quebec, particularly in the agricultural sector, where it was first applied. Otherwise, eco-responsibility instruments are more widespread, especially those related to environmental criteria. Social criteria are also observed, particularly in business support programs, both in Quebec and internationally, as well as in the tourism sector.

However, the majority of the Quebec programs analyzed show few control or impact evaluation measures after the disbursement of aid, in contrast to several international examples identified, which propose more structured approaches at different scales (local, territorial, national, or international). Several measures and indicators are imprecise, which reveals a difficulty in understanding these concepts, their operationalization, and their effective use for program evaluation.

Mots clés/Keywords : Écoconditionnalité – bénéfices environnementaux et sociaux – Instruments d'écoresponsabilité – évaluation d'impact des programmes / eco-responsibility and eco-conditionality instruments - environmental and social benefits - eco-responsibility instruments - program impact evaluation

Pour citer ce document / to quote this document :

Korai, B., Bernard, S., Journeault, M. et Glaus, M. Quantification des bénéfices environnementaux et sociaux des critères écoresponsables et écoconditionnels (2026RP-14, Rapport de projet, CIRANO) <https://doi.org/10.54932/QIDL9449>

Note importante aux lecteurs et lectrices du rapport :

Les annexes et documents complémentaires associés à ce rapport sont disponibles sur demande auprès de l'équipe de projet.

PLAN	IV
LISTE DES TABLEAUX	VI
INTRODUCTION	1
METHODOLOGIE	6
QUÉBEC	7
CANADA	8
AILLEURS DANS LE MONDE	8
REVUE D'INSTRUMENTS D'ÉCORESPONSABILITÉ ET D'ÉCOCONDITIONNALITÉ DÉVELOPPÉS AU QUÉBEC	12
1 SECTEUR AGRICOLE	12
2 SECTEUR DU TOURISME	17
3 SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES	22
4 SECTEUR DU BÂTIMENT	26
5 SECTEUR DU SOUTIEN AUX ENTREPRISES	26
REVUE D'INSTRUMENTS D'ÉCORESPONSABILITÉ ET D'ÉCOCONDITIONNALITÉ DÉVELOPPÉS AILLEURS AU CANADA	33
1 SECTEUR AGRICOLE	33
2 SECTEUR DU TOURISME	36
3 SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES	36
4 SECTEUR DU BÂTIMENT	36
5 SECTEUR SOUTIEN AUX ENTREPRISES	38
REVUE D'INSTRUMENTS D'ÉCORESPONSABILITÉ ET D'ÉCOCONDITIONNALITÉ DÉVELOPPÉS AILLEURS DANS LE MONDE	39
1 SECTEUR AGRICOLE	39
2 SECTEUR DU TOURISME	46
3 SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES	50
4 SECTEUR DU BÂTIMENT	53
5 SECTEUR SOUTIEN AUX ENTREPRISES	56
DISCUSSION	60
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	64
1 QUÉBEC ET CANADA	64
2 AILLEURS DANS LE MONDE	68
ANNEXE	70

Liste des tableaux

Tableau 1. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés au Québec pour le secteur agricole.	14
Tableau 2. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés au Québec pour le secteur du tourisme.	18
Tableau 3. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés au Québec pour le secteur des ressources naturelles.	23
Tableau 4. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés au Québec pour le secteur du soutien aux entreprises.	27
Tableau 5. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés au Canada pour le secteur agricole.	34
Tableau 6. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés au Canada pour le secteur du bâtiment	37
Tableau 7. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés ailleurs dans le monde pour le secteur agricole.	41
Tableau 8. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés ailleurs dans le monde pour le secteur du tourisme.	47
Tableau 9. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés ailleurs dans le monde pour le secteur des ressources naturelles.	51
Tableau 10. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés ailleurs dans le monde pour le secteur du bâtiment.	54
Tableau 11. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés ailleurs dans le monde pour le secteur du soutien aux entreprises.	57

Introduction

Le gouvernement du Québec soutient financièrement diverses clientèles par l'octroi de sommes importantes. En 2018-2019, un budget estimé à plus de 7,6 milliards de dollars a été alloué à des centaines de programmes d'aide financière normés autorisés par le Conseil du trésor ou le gouvernement. En associant l'octroi de ces subventions à des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG ou critères de durabilité), l'État peut influencer stratégiquement les bénéficiaires à adopter des modes de production et de consommation durables et à s'orienter vers des choix écoresponsables.

Les critères de durabilité en soutien financier peuvent prendre diverses formes : les critères écoconditionnels, c'est à dire obligatoires pour accéder au financement, les critères optionnels d'accès aux programmes environnementaux et les critères écoresponsables, qui déterminent l'admissibilité à une aide additionnelle. Le guide de référence produit par le Bureau de coordination du développement durable (2015)¹

constitue un outil efficace permettant de préciser les distinctions fondamentales à faire entre ces différents instruments économiques (écoconditionnalité, programme de soutien financier à caractère environnemental et écoresponsabilité).

De manière succincte, une **écoconditionnalité** subordonne l'aide financière gouvernementale au respect (total ou partiel) d'un ou de plusieurs critères environnementaux (ou normes environnementales), qu'ils soient réglementés ou non. L'une des particularités de l'écoconditionnalité procède du fait qu'elle est généralement destinée à soutenir le secteur dans lequel l'entreprise ou l'organisation exerce ses activités. Par ailleurs, les paiements environnementaux qui sont versés aux bénéficiaires sont directement dédiés à l'atteinte d'un objectif environnemental bien ciblé (p. ex. efficacité énergétique, matières résiduelles, etc.). **Les programmes de soutien financier à caractère environnemental** respectent globalement les mêmes principes de fonctionnement que l'écoconditionnalité, notamment en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs environnementaux, mais également à l'assujettissement du versement de l'aide financière au respect de critères environnementaux

¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Direction des politiques agroenvironnementales et Bureau de coordination du développement durable. *Guide de référence – L'écoconditionnalité dans les programmes d'aide financière gouvernementaux*, 2015, 23 pages. Disponible à l'adresse https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/ecoconditionnalite/guide-reference-prog-finance.pdf (consulté le 5 janvier 2026)

prédéterminés. Toutefois, ils se différencient par le fait que l'aide financière est consentie aux demandeurs afin de les encourager à adopter des pratiques environnementales allant au-delà des exigences réglementaires établies. Le soutien financier octroyé vise dans ce cas à leur permettre essentiellement de compenser partiellement les coûts supplémentaires et les pertes de revenus induits par l'adoption de ces pratiques incrémentales. Enfin, **l'écoresponsabilité** apparaît comme l'instrument économique ayant la portée d'application la plus vaste puisqu'elle ne se limite pas à la dimension environnementale et peut s'appliquer à tous types de programmes (financiers ou non). L'écoresponsabilité vise à favoriser l'adoption de pratiques fondées sur les principes de développement durable (environnemental, économique et social et de bonne gouvernance).

Indépendamment des instruments économiques auxquels ils sont assujettis, ces critères de durabilité peuvent porter sur des aspects variés associés aux différentes dimensions du développement durable, telles que la protection de la biodiversité, la réduction des émissions de GES, la participation des parties prenantes et l'équité sociale sous l'aspect de la transition juste.

Une multitude de critères et de types de critères, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs ou qu'ils portent sur des aspects environnementaux, sociaux, économiques, technologiques, etc., sont donc à la disposition des ministères et organismes. Or, le gouvernement du Québec ne dispose actuellement d'aucune méthode ni d'aucun indicateur pour apprécier (qualitativement) et mesurer (quantitativement) de manière standardisée les retombées environnementales, économiques et sociales (incluant l'enjeu de la bonne gouvernance) liées à l'utilisation des critères de durabilité et, ainsi, guider le choix des ministères et organismes dans l'intégration de ces critères lors de l'octroi des subventions. Le développement d'une méthode d'évaluation des indicateurs standardisés permettrait à l'État d'anticiper et d'évaluer les bénéfices générés par l'intégration de critères de durabilité spécifiques, de retenir les plus performants et de les ajuster pour en maximiser les retombées. De plus, une évaluation concrète des bénéfices encouragerait une utilisation plus large de ces critères au sein de l'appareil gouvernemental en facilitant la communication à leur sujet.

À l'échelle mondiale, on constate déjà que de plus en plus d'États s'intéressent aux retombées extrafinancières des subventions et du financement qu'ils octroient. Notamment, l'Italie a produit en 2016 un catalogue qui répertorie les subventions gouvernementales en fonction de leur impact sur l'environnement. Bien que la littérature semble indiquer l'existence de démarches similaires à l'échelle internationale, celles-ci présentent généralement l'inconvénient d'être limitées à un seul secteur ou dans le meilleur des cas, à un nombre très restreint de secteurs économiques.

En outre, la spécificité des contextes culturels, structurels et organisationnels associés aux bénéfices écoconditionnels dans chacune de ces zones géographiques contribue à la production d'indicateurs trop nombreux et éparses, ce qui limite l'appropriation efficace des méthodes de quantification existantes. En tenant compte de cet ensemble de particularités, il semble pertinent que le Québec se dote à son tour d'un cadre de quantification standardisé et adapté aux réalités de mesure des bénéfices écoconditionnels propres à ses organismes et ministères afin d'apprécier et de suivre efficacement leur progrès en termes d'intégration des critères économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance.

Une telle initiative permettrait d'optimiser l'efficacité du gouvernement québécois dans l'application de l'écoresponsabilité et de l'écoconditionnalité. Ceci contribuerait à maximiser l'effet de levier gouvernemental lié à l'octroi de subventions pour favoriser une transition juste et écoresponsable de l'économie québécoise, tout en facilitant la compréhension et l'appropriation des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité, entre autres. Cela permettrait également de mieux saisir et évaluer les retombées de leur utilisation sur la durabilité. Dans un autre ordre d'idées, cette initiative positionnerait le Québec comme chef de file dans l'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance de ses programmes, tout en offrant aux acteurs des milieux de l'évaluation, une démarche méthodologique et un cadre de référence formalisés pour l'évaluation de la performance de durabilité associée à l'octroi de subventions à l'échelle de l'administration publique.

Du point de vue réglementaire, ce projet s'harmonise également avec les recommandations du commissaire au développement durable formulées dans le rapport intitulé « *Écofiscalité, écoconditionnalité et écoresponsabilité pour une économie verte et responsable – Application de la Loi sur le développement durable : 2020* ».

Le but de ce projet est donc de recenser les méthodes de quantification actuellement utilisées au sein de l'appareil gouvernemental québécois et ailleurs dans le monde. Cette revue de la littérature permettra d'identifier les initiatives de quantification des bénéfices écoconditionnels qui ont été menées au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde et qui impliquent des subventions octroyées par des organismes et ministères. Elle permettra aussi de déterminer les meilleures pratiques actuelles de mesure des indicateurs d'écoconditionnalité à travers le monde afin de s'en inspirer et d'initier la réflexion en vue, ultimement, d'élaborer une méthodologie transversale plus adaptée aux réalités des organismes québécois.

Cette recension de la littérature a surtout un objectif descriptif, c'est-à-dire rendre compte le plus exhaustivement possible de la réalité actuelle de mise en œuvre des

méthodes, critères et indicateurs de mesure d'écoconditionnalité à l'échelle des programmes admissibles analysés.

Recension des initiatives de quantification des bénéfices écoconditionnels associés aux programmes d'aide publique et production d'indicateurs provisoires de mesure

L'utilisation d'instruments économiques (écofiscalité, écoconditionnalité et écoresponsabilité) comme critères de mesure de la durabilité des subventions publiques constitue une pratique de plus en plus courante dans de nombreux pays développés (p. ex. Suisse, Allemagne, Italie, etc.). Afin d'amorcer la réflexion menant à l'élaboration d'une méthode standard de quantification propre au contexte de l'administration publique québécoise, il convient, dans un premier temps, de procéder à une revue des meilleures pratiques existantes en la matière à travers le monde. Cette étape s'avère indispensable pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle permet de se faire une première idée de la façon dont sont concrètement documentés, définis, et traduits les concepts clés encadrant l'évaluation (p. ex. critères, indicateurs, mesures, etc.) dans les zones géographiques analysées. Aussi, elle permet de jauger les méthodes, les critères et les indicateurs déjà existants dans la littérature et de mieux évaluer leur pertinence et applicabilité éventuelles du Québec.

Plus spécifiquement, cette recension devrait permettre de cartographier les instruments de financement responsable analysés en fonction des points suivants : leur nature et leurs objectifs, le montant des subventions dont ils dépendent, les secteurs d'activité clés et prioritaires dans lesquels ils sont utilisés, les critères, indicateurs et cycles d'évaluation de leur performance, les contextes de définition et d'utilisation, les activités et outils mis en œuvre pour leur déploiement ainsi que les effets environnementaux et sociaux associés à leur intégration aux programmes d'aide publique analysés.

Cette revue documentaire a été réalisée en tenant compte de trois horizons géographiques : le **Québec**, le **Canada** et **ailleurs dans le monde** (particulièrement à l'échelle des pays de l'OCDE et de quelques économies émergentes).

Les subventions ou programmes analysés dans cette veille stratégique appartiennent principalement à deux catégories.

D'une part, les subventions qui a priori n'ont pas de visée écoresponsable mais sont assujetties à l'intégration d'écoconditionnalités permettant de favoriser la mise en œuvre de pratiques durables (catégorie 1). D'autre part, les subventions qui ont naturellement une finalité environnementale/sociale/économique et qui intègrent une

écoconditionnalité davantage orientée vers la prise en compte d'une autre dimension du développement durable (catégorie 2).

Dans un souci de parcimonie, nous avons restreint l'analyse aux aides publiques québécoises qui ont été octroyées depuis l'entrée en vigueur de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020.

À noter également que les subventions analysées concernent à la fois des organismes publics (p. ex. ministères, municipalités, etc.) et des organismes privés (p. ex. associations, regroupements professionnels, etc.). On considère souvent que l'exercice de quantification des critères écoconditionnels est essentiellement l'apanage des structures publiques, qui dépendent directement d'une faïtière étatique ou gouvernementale. Or, ces dernières années, plusieurs organismes publics ou privés (p. ex. ONG, groupes de réflexion, associations, regroupements professionnels, etc.) ont contribué, soit directement par le biais de subventions, soit indirectement par l'entremise de recommandations, à la promotion de l'intégration des critères écoconditionnels dans la gestion de certains programmes. Il est donc nécessaire de prendre en compte cette contribution théorique en analysant aussi les instruments produits ou suggérés par ces acteurs.

Note importante aux lecteurs et lectrices du rapport :

Les annexes et documents complémentaires associés à ce rapport sont disponibles sur demande auprès de l'équipe de projet.

Méthodologie

L'approche méthodologique se déploie en deux principales sous-étapes : (A) une revue de littérature des initiatives de quantification des critères de durabilité et (B) la production d'indicateurs provisoires de mesure associés à ces critères.

Sous-étape A : Revue de littérature des initiatives de quantification des critères de durabilité en soutien financier

Afin de s'assurer d'une part, de recueillir un maximum d'informations et d'autre part, de couvrir le plus exhaustivement possible les zones géographiques définies, quatre assistant(e)s de recherche ont été assigné(e)s à cette veille documentaire. L'une des ressources a orienté ses recherches sur le Québec, deux autres sur le Canada et la dernière sur l'international. Cette approche d'investigation par spécialisation géographique a permis aux chercheurs principaux du projet de s'assurer que toutes les ressources documentaires disponibles et pertinentes en matière d'écoconditionnalité pour une zone d'intervention donnée avaient bien été recensées, explorées et analysées. Dans une optique de triangulation, certain(e)s assistant(e)s ont été amené(e)s à effectuer des recherches supplémentaires sur des zones géographiques dont ils (elles) n'avaient pas initialement la charge. Cette approche a permis de croiser les résultats de recherche obtenus par différent(e)s assistant(e)s sur une même zone géographique, de donner la possibilité à l'ensemble de l'équipe de développer une connaissance homogène des méthodes d'évaluation et des indicateurs recensés pour l'ensemble des zones géographiques étudiées, et enfin de garantir la saturation des données extraites.

Cinq secteurs économiques ont été ciblés dans le cadre des recherches documentaires : **l'agriculture, le bâtiment, les ressources naturelles, le tourisme et le soutien aux entreprises**. Ces secteurs sont également ceux qui ont été jugés comme prioritaires par la SGDD 2023-2028 en vue de faire face aux grands défis environnementaux, sociaux et économiques à l'échelle du Québec.

Cette recension de la littérature, réalisée d'août à septembre 2023, s'est essentiellement concentrée sur la documentation académique en administration publique (p. ex. mémoires, thèses, documents de recherche, etc.), sur la littérature grise et spécialisée produite par des ministères, des organismes publics ou privés, des universités, des instituts (p. ex. groupes de réflexions) et des centres de recherche. Cette approche a permis d'assurer une bonne couverture de la documentation disponible et une compréhension assez large de la diversité des méthodes, des critères et des indicateurs utilisés dans l'octroi des subventions publiques. Les principaux moteurs de recherche sollicités sont Google, Google Scholar et Ebscohost.

En outre, des fonds documentaires plus spécifiques ont été consultés :

- ✓ Bases de données documentaires : Econlit, CAB Abstract, Eurostat, etc.;
- ✓ Fonds documentaires d'institutions publiques et privées : FAO, OCDE, UNEP, Commission européenne, Agence européenne pour l'environnement, Network for Business Sustainability, Green Growth, International Institute for Sustainable Development, World Resources Institute, etc.;
- ✓ Fonds documentaires de ministères en charge de secteurs économiques variés.

Bien qu'une méthodologie commune ait été utilisée pour cette recension des écrits, quelques éléments distinctifs ont été apportés aux stratégies de recherche dépendamment de certaines particularités inhérentes aux régions étudiées. Par exemple, au Québec et au Canada, le terme « écoconditionnalité » s'est révélé peu courant dans la littérature, entraînant ainsi un travail de réflexion et d'adaptation quant aux mots ou expressions à utiliser pour la recherche d'informations. Par exemple, on a constaté que plusieurs organisations et organismes ne réfèrent pas systématiquement au terme « écoconditionnalité », mais davantage à d'autres expressions perçues comme équivalentes notamment « écofiscalité », « critères environnementaux », « normes vertes » ou encore « conditionnalité environnementale ou climatique ». Un travail de réflexion et d'analyse additionnel a été menée afin d'ajuster au besoin les mots-clés initialement utilisés pour la recherche documentaire.

Aussi, la barrière linguistique que présentent certains territoires (p. ex. certains documents étaient rédigés dans une langue autre que l'anglais ou le français) a nécessité l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) à la fois comme outil de recherche et de traduction, lorsque nécessaire. Finalement, afin de compléter certaines données jugées manquantes ou imprécises, des appels téléphoniques ou des envois de courriels ont été effectués auprès de certains organismes ministériels (notamment pour le Québec et le Canada). La stratégie de recherche documentaire ainsi que les ajustements propres à chaque région sont détaillés comme suit :

Québec

Mots-clés utilisés : « écoconditionnalité », « développement durable », « environnement », « critère », « politique de développement durable », « changement climatiques », « mesures incitatives », « agriculture », « bâtiments », « ressources naturelles », « aide à l'achat responsable ».

Des opérateurs booléens ont été utilisés pour filtrer les résultats, de même que pour vérifier la source de différents documents lus.

Canada

Mots-clés utilisés : « développement durable », « mesures incitatives », « changement climatique », « stratégie ou politique de développement durable », « agroenvironnement », « environnement » en français et « *cross-compliance* » (conditionnalité), « *subsidies* » (subventions), « *sustainable buildings* » (bâtiments durables), « *cross-compliance measures in transport* » (mesures de conditionnalité en transport), « *incentive programs* » (programmes d'incitation) en anglais.

Lorsque l'équipe de recherche l'a jugé nécessaire, les sites internet des ministères fédéraux et provinciaux canadiens dans les secteurs de l'agriculture, du transport, du bâtiment et du tourisme ont été explorés afin de découvrir les programmes existants peu promus et de recueillir des renseignements additionnels sur les programmes révélés grâce aux recherches par mots-clés. Des recherches ont également été menées sur les sites de certaines institutions municipales pour recenser des programmes nationaux pouvant être pertinents. Les références de ces ministères et institutions sont consignées dans la section bibliographique du présent rapport et sont organisées en fonction des différents échelons géographiques de recherche.

Dans la mesure du possible, des contacts directs (courriels et appels) ont été initiés (avec relativement peu de succès) auprès de certains ministères pour obtenir des données complémentaires lorsque les renseignements budgétaires et les indicateurs spécifiques aux programmes sous leur tutelle étaient absents des documents écrits consultés dans le cadre de la recension.

Ailleurs dans le monde

La partie internationale porte essentiellement sur une exploration des pays de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Les pays ciblés ont une économie développée ou en voie de développement, dans lesquels un passage vers une économie verte est techniquement et financièrement envisageable. Une illustration graphique des pays analysés répartis par grande zone géographique est présentée en annexe.

Mots-clés utilisés : « *grants* » (aides), « *subsidies* » (subventions), « *environmental cross-compliance* » (conditionnalité), « *public aids/subsidies* » (« aides/subventions publiques »), « *governmental program norms* » (« normes de programmes gouvernementaux »), suivi du domaine de recherche et du pays. Les recherches ont été essentiellement effectuées avec les mots-clés en anglais, sauf pour les ressources disponibles en français dans certains organismes comme l'Union européenne.

Le logiciel d'analyse Chat PDF (PDF.ai | Chat with your PDF documents) a été utilisé pour répondre aux questions suivantes pour chaque document jugé pertinent, dans cet ordre précis :

- Quels sont les critères d'admissibilité écoconditionnels des aides publiques dans le secteur de... (au choix : agriculture, énergie [rénovation énergétique], ressources naturelles, tourisme, soutien aux entreprises)?
- Comment sont organisés les contrôles de suivi (ou de conformité) des critères d'admissibilité après le versement de l'aide?
- Quelles sont les sanctions appliquées en cas de non-conformité aux critères d'admissibilité après le versement de l'aide?
- Quelles sont les recommandations d'améliorations à apporter aux critères d'admissibilité?

L'utilisation d'un traducteur (dans ce cas : Reverso et Deepl) pour les textes originaux écrits exceptionnellement en d'autres langues que le français et l'anglais s'est avérée pertinente pour poser les questions directement dans la langue d'origine du texte.

Sous-étape B : Production d'indicateurs provisoires de mesure associés aux critères de durabilité recensés dans la littérature

L'analyse sommaire des premiers résultats obtenus grâce à la veille documentaire effectuée pour chacune des régions géographiques a mis en évidence l'absence d'approches ou de méthodes de quantification déjà élaborées et scientifiquement robustes qui pourraient s'appliquer directement aux organismes et ministères québécois. En effet, il est apparu que la majorité des outils identifiés ne repose sur aucune véritable méthodologie de quantification rigoureusement éprouvée. Ces outils sont, pour la plupart, imprécis quant à la façon dont les critères et indicateurs sont conceptualisés et mesurés. L'approche de mesure parfois très subjective préconisée par leurs auteurs implique que les critères utilisés dans les programmes étudiés ne sont pas nécessairement adossés à des indicateurs formels, clairs ou précis.

Aussi, certains des critères, notamment les critères sociaux, sont très intangibles ce qui pousse les analystes à évaluer sommairement ces programmes. À cela s'ajoute le fait que très peu de ces indicateurs tiennent compte à la fois du caractère dynamique (dans le temps et l'espace) et systémique des dimensions du développement durable.

Compte tenu de l'abondance des critères et indicateurs recensés (plus de 200) et des constatations mentionnées plus haut, il était nécessaire de procéder à un premier tri afin d'éliminer les indicateurs jugés trop imprécis qui ne présentent pas suffisamment de lien avec les objectifs de développement durable ou d'écoresponsabilité. Plus spécifiquement, les critères et indicateurs ont été retenus s'ils démontraient (i) une capacité à favoriser l'atteinte des objectifs et des orientations de la SGDD, (ii) une capacité à générer des effets substantiels pour l'environnement, (iii) une facilité à être opérationnalisable dans le contexte québécois (p. ex. possibilité d'accéder aux

données), et (iv) une possibilité de transposition à plusieurs secteurs économiques prioritaires.

Cette analyse d'admissibilité des critères et indicateurs s'est effectuée par le biais de discussions itératives entre les chercheurs principaux et les assistant(e)s en charge de la vigie documentaire. Cette approche collaborative a permis de mettre en évidence une liste de critères et d'indicateurs provisoires pour chacune des zones géographiques étudiées (Québec, Canada et ailleurs dans le monde).

Cette liste est également présentée en fonction des cinq secteurs prioritaires établis (agriculture, bâtiment, ressources naturelles, tourisme et soutien aux entreprises).

Par ailleurs, étant donné que la recension documentaire a été réalisée en 2023, il était pertinent d'actualiser l'évolution de certains programmes en mettant à jour certaines données contenues dans le présent rapport. De nouveaux indicateurs ont d'ailleurs été ajoutés à la liste déjà produite notamment le Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques du Conseil québécois des événements écoresponsables.

Des recherches supplémentaires ont été effectuées afin d'intégrer de nouveaux programmes ayant été développés (à l'échelle du Canada) depuis la revue documentaire initiale. C'est le cas pour certains programmes du secteur du bâtiment (p. ex. le programme Boma Best ou le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone). Une démarche de mise à jour similaire a été également adoptée pour la recension documentaire effectuée à l'international.

Structure de présentation des résultats

Compte tenu du nombre très important de critères et d'indicateurs trouvés dans la littérature, du besoin d'actualisation de certaines informations, et dans un souci de parcimonie et de restitution plus efficace des conclusions de la recension documentaire, certains choix ont dû être faits pour ce rapport.

Le présent rapport montre uniquement les programmes offrant une quantité de renseignements suffisamment importante pour dresser un profil exhaustif des instruments de mesure associés aux bénéfices extrafinanciers analysés. Il est toutefois possible de consulter l'ensemble des programmes non mentionnés et leur description (p. ex. objectif et finalité du programme, mécanismes de suivi des critères, etc.) par le biais de quatre fichiers additionnels joints au rapport :

1. *La recension au Québec et au Canada* : ce fichier présente l'ensemble de la revue documentaire effectuée au Québec et au Canada. Il intègre les programmes subventionnés à la fois par des organismes publics et privés.

2. *La recension des organismes* : en raison de leur contribution non négligeable à l'élaboration de certains indicateurs, il a été jugé opportun de consacrer ce fichier à la présentation des instruments développés ou recommandés spécifiquement par les organismes qui ne relèvent pas directement d'une faïtière étatique ou gouvernementale. Il s'agit par exemple de méthodes, de critères et d'indicateurs produits par des municipalités, des centres de recherche, des organismes sans but lucratif ou des groupes de réflexion. Ces organismes se retrouvent également de manière non différenciée dans le fichier « *Recension au Québec et au Canada* ».
3. *La recension ailleurs dans le monde* : ce fichier présente l'ensemble de la recension de la littérature effectuée à l'international et plus spécifiquement dans certains pays de référence de l'OCDE, de l'UE et de quelques économies émergentes. La liste exhaustive des pays explorés est fournie en annexe.
4. *La boîte à outils* : ce fichier présente une liste de critères et d'indicateurs régulièrement utilisés dans certains secteurs d'activités et susceptibles d'inspirer les praticiens dans l'élaboration d'une démarche de quantification des bénéfices écoconditionnels.

Les résultats sont présentés sous forme de tableaux, constitués de quatre colonnes indiquant (1) les instruments d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité, (2) les incitations ou pénalités connexes, (3) les critères de développement durable ou thématiques utilisés et enfin, (4) les indicateurs ou méthodes de mesure et de suivi. Idéalement, les éléments des deux dernières colonnes (critères, thématiques, indicateurs et méthodes) devraient être rapportés de manière différenciée. Toutefois, dans plusieurs des programmes analysés, ces termes étaient utilisés de manière interchangeable par les auteurs, ce qui démontre la difficulté sémantique et terminologique qui caractérise les essais de quantification des bénéfices extrafinanciers dans la littérature tant académique que professionnelle.

Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés au Québec

1 Secteur agricole

Le concept « d'écoconditionnalité » a été introduit au Québec par le secteur agricole.

Origine du concept au Québec

L'écoconditionnalité a été introduite dans le secteur agricole québécois en réponse aux pressions sociales et environnementales, notamment liées à la production porcine.

1 Initiative conjointe

Une convention entre la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) et le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a été signée pour encadrer l'écoconditionnalité dans cette filière, ayant pour objectif de réduire les nuisances environnementales.

Cadre juridique fondateur

L'adoption de lois en 2001, notamment la modification de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et de l'article 19 de la Loi sur la Financière agricole du Québec (FADQ), a permis l'introduction officielle de l'écoconditionnalité au Québec.

Collaboration institutionnelle

Ces changements ont favorisé une coopération étroite entre le MDDELCC (aujourd'hui MELCCFP), le MAPAQ et la FADQ pour la gestion et le partage d'informations liées aux programmes écoconditionnels.

Principe général de mise en œuvre

Depuis 2010, une politique d'écoconditionnalité globale subordonne l'octroi de fonds publics au respect de la législation environnementale applicable au secteur agricole.

Les programmes qui intègrent des critères environnementaux dans le secteur agricole se répartissent en deux grandes catégories : le financement des activités agricoles et l'assurance ou la protection des revenus. Ces programmes sont administrés conjointement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Financière agricole du Québec (FADQ) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Les programmes de financement, tels que Prime-Vert ou le Programme d'appui à la relève agricole, offrent un soutien financier aux entreprises agricoles, à condition que celles-ci respectent certains critères environnementaux ou écologiques. Quant aux

programmes d'assurance, comme l'ASRA ou Agri-Québec, ils visent à protéger les exploitations contre les risques économiques et climatiques, tout en imposant des obligations écologiques, telles que la transmission d'un bilan phosphore équilibré. Des exemples concrets de ces programmes sont présentés au tableau 1. Par ailleurs, bien que l'ensemble des instruments répertoriés aient été développés par le gouvernement, plusieurs organismes externes formulent des recommandations visant à améliorer les critères d'écoconditionnalité existants, tels que mentionnés au tableau 1.

Tableau 1. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés au Québec pour le secteur agricole.

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
Programme Prime-Vert (Outil de mise en œuvre du Plan d'agriculture durable 2020-2030)	Financement des pratiques agroenvironnementales jusqu'à 70 % ou 125 000 \$	Réduction de l'usage des pesticides Amélioration de la santé et de la conservation des sols Amélioration de la gestion des matières fertilisantes Optimisation de la gestion de l'eau Amélioration de la biodiversité (p. ex. : haies brise-vent, bandes riveraines, habitats fauniques) Réduction à la source des matières résiduelles agricoles Conversion à l'agriculture biologique	Indicateurs : Indicateurs normalisés du Plan d'agriculture durable Méthodes : - Autodéclaration des résultats par les producteurs, avec pièces justificatives (factures, photos, rapports) - Visites de terrain par des conseillers du MAPAQ ou des partenaires mandatés - Suivi technique par des agronomes ou des conseillers agroenvironnementaux - Évaluation comparative avant/après projet - Rapports de reddition de comptes exigés à la fin du projet

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
		Implantation de pratiques agroenvironnementales innovantes	- Grilles d'évaluation spécifiques à chaque sous-volet - Modèles de bilans agroenvironnementaux - Systèmes de géoréférencement pour les aménagements
Programmes d'assurance et de protection des revenus	Rabais de 25 % sur les contributions à l'assurance-récolte Exclusion des parties concernées en cas de sinistre	Bilan phosphore Bande riveraine Interdiction d'augmenter les surfaces de cultures dans les bassins versants dégradés	Indicateurs : taux de phosphore, largeur des bandes riveraines, respect des périmètres des bassins versants dégradés Mécanismes de suivis prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement (article 2.0.1) et par le Règlement sur les exploitations agricoles Agronomes; FADQ; MAPAQ; MELCC
Programmes de financement des activités agricoles	Aide financière jusqu'à 50 000 \$ pour un temps plein et 25 000 \$ pour un temps partiel	Bilan phosphore	Indicateur : taux de phosphore sur l'exploitation

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
	Baisse progressive des subventions et abandon en cas de non-conformité du bilan phosphore		Mécanismes de suivis prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement (article 2.0.1) Agronomes; FADQ; MAPAQ; MELCCC
Équiterre et Nature Québec	Refus aux programmes de soutien en cas de non-respect du plan de conservation des sols, à la suite d'un premier avertissement	Recommandations d'améliorations : - Bandes riveraines - Rotations des cultures - Plans de conservations des sols	Bandes riveraines : largeur requise de 3 m à 5 m et présence de plantes pérennes herbacées et arbustives Maximum de 2 années consécutives avec la même culture Plan de conservation des sols en plusieurs étapes (sur 6 ans)

2 Secteur du tourisme

Tel que présenté au tableau 2, la norme BNQ 9700-253 constitue le cadre de référence pour la gestion responsable d'événements au Québec. Le programme d'aide financière (qui a pris fin en 2025) utilisait cette norme comme critère d'admissibilité au financement des événements, tout comme la Politique sur les événements écoresponsables de RECYC-QUÉBEC, appliquée à 80 % des événements commandités.

Quant au Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER), il représente un acteur clé dans la promotion et l'application de cette norme. Une liste d'indicateurs suggérés par le CQEER a d'ailleurs été détaillée dans le tableau 2.

Tableau 2. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés au Québec pour le secteur du tourisme.

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
Programme de certification volontaire à la norme BNQ en gestion responsable d'événements (9700-253) : Norme BNQ 9700-253	Amélioration de l'image de l'organisation Cohérence avec des engagements de développement durable Garantie d'amélioration continue Respect des critères pour au moins 80 % des événements commandité par RECYC-QUEBEC	Sélection des fournisseurs Gestion du matériel Sources d'énergie et d'eau Gestion des matières résiduelles Sélection de l'alimentation Sélection des moyens de transport	Démarche de certification Demande de certification Évaluation préliminaire Audit de certification Demande d'action corrective Décision de certification Audit de maintien et de rectification
Le programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER)	Financement octroyé aux OBNL, OBL, coopératives, municipalités, communautés autochtones, selon l'envergure et les retombées de l'évènement organisé	Critères de la norme BNQ 9700-253 : - Alimentation	Exemples de la liste d'indicateurs fournie par le CQEER : Présence : - d'options végétariennes ou végétaliennes - d'au moins 5 % d'aliments biologiques ou équitables - d'au moins 25 % d'ingrédients locaux (100 km) Invitation à apporter ses tasses/contenants

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
		- Transport	Mesure(s) de sensibilisation aux autres choix que le voiturage en solo Mesure(s) incitative(s) pour encourager l'utilisation de solutions de remplacement au voiturage en solo Bilan des moyens de transport utilisés et des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées Compensation des émissions de GES
		- Eau et énergie	Mesure(s) pour : - réduire le gaspillage alimentaire - gérer les surplus alimentaires Présence d'un système pour remplir des bouteilles d'eau réutilisables (station d'eau potable) Mesures(s) d'économie d'eau

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
		- Matières résiduelles	Proportion de l'énergie renouvelable utilisée Mesures(s) d'économie d'énergie Mesure(s) mise(s) en place pour : - réduire/éliminer l'utilisation de matériel et contenants à usage unique - informer sur la saine gestion des matières résiduelles et la réduction à la source
		- Milieux naturels	Bilan des matières résiduelles générées Présence d'une brigade verte pour le tri des matières résiduelles
		- Pratiques sociales	Voies ou mesures de récupération des matières résiduelles Taux de détournement des matières résiduelles de l'élimination Mesure(s) : de sensibilisation quant à la protection des milieux

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
			naturels, des espèces et de leurs habitats • de respect des normes en matière de préservation des habitats, des bandes riveraines et des milieux hydriques ainsi que de protection des espèces végétales et animales sensibles ou à statut particulier • de restauration post-événement Aménagements particuliers dans le but de faciliter la participation de personnes à mobilité réduite Mesure(s) pour : • limiter les impacts sur la qualité de vie des populations environnantes • favoriser l'engagement de l'événement auprès de la communauté

3 Secteur des ressources naturelles

En ce qui concerne le vaste secteur des ressources naturelles, cette revue a permis de constater que plusieurs programmes des secteurs agricole et touristique, ainsi que certains programmes d'aide aux entreprises, comme il sera vu plus loin, offrent des incitatifs (financement ou assurance/protection) favorisant les pratiques bénéfiques pour la biodiversité, la préservation des sols, de l'eau et du cadre de vie.

En ce qui concerne les secteurs forestier, minier et énergétique, la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (M-25.2) du Québec permet d'imposer des conditions environnementales dans les ententes de gestion ou d'exploitation. Bien que certains règlements puissent exiger des contributions ou des pratiques durables, le concept d'écoconditionnalité n'y est pas explicitement mentionné.

Toutefois, afin d'alimenter la réflexion sans reprendre les éléments déjà présentés dans les tableaux précédents, le tableau 3 propose des objectifs et des indicateurs à portée stratégique pour un développement nordique durable en adéquation avec les besoins du territoire nordique et avec ceux de la Société du Plan Nord. De plus, les recommandations en matière d'écofiscalité issues d'un rapport de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal (2019) y sont également présentées.

Dernier élément présenté dans cette section, le PRIMEAU 2023-2033 est un programme du gouvernement du Québec qui finance la construction, la réfection et le renouvellement des infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées afin d'assurer la pérennité des services et la protection de l'environnement. Le respect de critères écoresponsables, comme l'engagement municipal envers la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la présence d'un plan de gestion des actifs en eau, et la localisation des projets dans des secteurs de consolidation des milieux de vie, donne accès à des majorations de l'aide financière.

Tableau 3. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés au Québec pour le secteur des ressources naturelles.

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
Société du Plan nord Enjeux stratégiques : 1 – Un développement nordique durable et responsable 2 - Une organisation répondant aux besoins du territoire nordique	N/A	Placer le développement durable au cœur des actions :	Les pourcentages de financements accordés qui prennent en compte le développement durable et les changements climatiques :
		- Favoriser le développement des communautés avec de l'accompagnement	- Taux de satisfaction et effet levier de l'apport financier de la Société
		- Appliquer des solutions adaptées aux besoins des acteurs grâce à la réalisation du Plan d'action nordique 2020-2023 ²	- Taux d'avancement des actions
		- Mobiliser les acteurs	- Taux de satisfaction des membres de l'Assemblée des partenaires - Taux de notoriété auprès des citoyens et des entreprises (évolution par rapport aux mesures de départ)

² Plan d'action le plus récent au moment de la revue documentaire.

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
		- Offrir un environnement de travail stimulant	- Taux de mobilisation des employés (évolution par rapport à la mesure de départ)
		- Bonifier le service à la clientèle grâce à la transformation numérique	- Taux de satisfaction des utilisateurs des services numériques
Rapport de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal	Recommandations sur l'écofiscalité : - Tarification des matières résiduelles au niveau municipal - Encadrement plus strict des systèmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour que les consommateurs paient le recyclage et la fin de vie de leurs produits (utilisateur-payeur) - Aucun congé de taxe si possible - Inclure des critères environnementaux dans les appels d'offres - Tarification sur le carbone en fonction de l'échelle et du PIB - Redevance de développement uniformisée pour le développement du territoire afin de freiner l'étalement urbain	Transport des marchandises	Recommandations de : • Transfert modal et logistique (centres de transbordement) • Taxe sur l'essence aux centres de transbordement • Quotas de carburants adaptés, selon les régions et leurs spécificités • Surcoûts en cas de dépassement des quotas
		Étalement urbain	Recommandations de : - Densification urbaine - Fin de la compétition entre les villes • Conditions plus strictes pour le dézonage agricole

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
			Création de mécanismes de compensation sur le modèle des milieux humiques
Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-20233	Bonifications de financements pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées, à l'aide de taux majorés tenant compte de la population et du niveau d'implication des administrations envers la Stratégie québécois d'économie d'eau potable (SQEEP) et des plans de gestion des actifs (PGA) en eau et envers la consolidation des milieux de vie. Bonifications supplémentaires si mise en commun d'infrastructures avec d'autres municipalités ou avec une communauté autochtone.	Engagement SQEEP et Plan de gestion des actifs (PGA) en eau, conformité aux outils d'aménagement : - Attestation de consolidation des milieux de vie (augmentation de la densité résidentielle) - Programme particulier d'urbanisme (PPU) - Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	Plan de travail détaillé retraçant l'avancement et la planification de la mise en œuvre d'engagements municipaux Attestation sur la consolidation des milieux de vie signée par la direction générale de la Municipalité Section du plan d'urbanisme concernant le PPU ou du règlement adoptant ce programme Ou PAE et résolution du conseil municipal approuvant ce plan. Attestation annuelle des dépenses Vérifications ciblées pouvant être faites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

4 Secteur du bâtiment

La revue documentaire a permis d'identifier des instruments d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité appliqués au secteur du bâtiment, principalement ailleurs au Canada (ils seront décrits au prochain chapitre). Il convient toutefois de noter qu'au Québec, différents programmes incitatifs existent pour favoriser la construction résidentielle durable, notamment le programme Novoclimat.

5 Secteur du soutien aux entreprises

Les instruments recensés pour le secteur du soutien aux entreprises, présentés dans le tableau 4, sont utilisés à l'échelle municipale pour l'octroi de financement de projets. Ils intègrent par ailleurs des critères de gouvernance, ainsi que des considérations sociales et environnementales, tant pour évaluer les pratiques de gestion interne que les opérations des entreprises.

À l'instar des secteurs déjà analysés, les instruments utilisés dans le cadre du soutien aux entreprises partagent plusieurs critères et indicateurs communs.

Tableau 4. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés au Québec pour le secteur du soutien aux entreprises.

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
Grille d'évaluation d'actions de développement durable d'entreprises Centre local de développement de la MRC Rivière-du-Loup	Instrument utilisé pour l'analyse et l'octroi de demandes de financements, outil pondéré	Qualité de vie au travail	Moyens de transport des employés (10 %) : • Transport collectif, covoiturage, véhicule écoénergétique et borne de recharge Bien-être au travail (20 %) : • Preuve écrite de mesures de conciliation travail-famille • Programmes de reconnaissance et de perfectionnement des employés • Participation de l'employeur au régime de retraite • Intégration des nouveaux employés (description du processus) Investissement dans le milieu (20 %) :

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
			• Soutien à l'approvisionnement et à la sous-traitance locale • Consultation, actions réalisées en termes d'acceptabilité sociale des opérations
		Efficacité économique	Investissement dans le milieu (20 %) : • Soutien à l'approvisionnement et à la sous-traitance locale • Consultation, actions réalisées en termes d'acceptabilité sociale des opérations
		Production et consommation responsables	Gestion des matériaux (20 %) : • Utilisation de matériaux à moindre impact (recyclabilité) • Réduction à la source (réduction de la demande) • Soutien à l'économie circulaire Efficacité énergétique (10 %) :

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
			Adoption de gestes mesurables en matière de : chauffage, d'éclairage, de transformation et de transport des produits, etc.
Recommandations Chambre de commerce de Lanaudière	Réflexions au sujet de potentiels critères et indicateurs d'écoconditionnalité pour le choix de fournisseurs ou d'entreprises locales	Fournisseurs	Région géographique : distance du lieu de production ou de vente Propriété de l'entreprise : - Lieu d'immatriculation % de capitaux détenus localement Impacts socio-économiques : - Nombre d'employés - Volume d'achat et d'investissement locaux - Taxes et impôts payés au Québec

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
		Produits locaux	Conception au Québec : • Fait de matières premières disponibles au Québec • Transformé/fabriqué/emballé au Québec • Recyclable au Québec
		Formations/qualifications environnementales	Fournisseurs : - ISO 14001 - LEED - ICI on recycle par RECYC-QUÉBEC Produits : - Rainforest Alliance - Fairtrade et Fairtrade Canada - Aliments du Québec

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
Grille d'accompagnement d'entreprises CLD de Pierre-de- Saurel	Grille d'accompagnement d'entreprises	Gouvernance	Modèle de gestion participatif Partenariats, partages d'innovations et d'expériences
		Économie	Processus de décisions incluant les coûts estimés liés aux enjeux et impacts environnementaux
		Environnement	Effets négatifs des activités sur l'environnement Analyse de cycle de vie Optimisation du recyclage des déchets et des équipements
		Social	Préoccupation de l'entreprise face aux impacts sur le développement du milieu rural ou urbain Qualité du projet Discussions destinées à garantir l'adhésion de la communauté

Points à retenir sur la revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité au Québec

- Précurseur de l'écoconditionnalité au Québec, le secteur agricole est le seul à avoir des programmes visant à l'opérationnaliser.
- Pour les autres secteurs, la recension pour le Québec a relevé des instruments basés sur le principe d'écoresponsabilité, soit des actions de nature volontaire, utilisant des critères d'admissibilité et des indicateurs de nature majoritairement environnementale.
- Plusieurs critères et indicateurs sont de nature transversale ou sont utilisés dans plusieurs secteurs, voire tous (p. ex. les impacts environnementaux sur le milieu et la biodiversité sont dans la revue des cinq secteurs).
- Peu d'indicateurs permettent de mesurer les impacts environnementaux et sociaux des incitatifs.
- Peu de méthodes de contrôle ont été relevées, en dehors de la mesure de conformité du bilan phosphore du secteur agricole.
- Les instruments décrits pour les secteurs du soutien aux entreprises et du tourisme se distinguent par une inclusion plus importante de critères et d'indicateurs de la dimension sociale et de la gouvernance du développement durable et par une utilisation plus locale (p. ex. municipale, OBNL, PME).
- Il existe une grande confusion terminologique quant à la compréhension du concept de mesure pour certains programmes analysés (p. ex. CQEER). En effet, si par principe, la mesure est comprise au sens des modèles de suivi et d'évaluation (pour la majorité des programmes), le constat est que pour certains programmes (p. ex. CQEER), elle fait davantage référence à des exemples de politiques mises en œuvre pour soutenir les programmes financés. Ce manque de précision nuit à l'appréciation objective des impacts réels des financements octroyés dans le cadre de ces subventions.

Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés ailleurs au Canada

1 Secteur agricole

Comme pour le Québec, la revue documentaire portant sur le Canada a révélé davantage d'informations concernant le secteur agricole. En revanche, les instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité sont moins documentés dans les autres provinces.

Bien que le tableau 5 mette en lumière certains programmes en Ontario et au Nouveau-Brunswick, plusieurs initiatives potentiellement pertinentes n'ont pas pu être incluses, faute de renseignements disponibles au moment des recherches. En voici deux exemples :

- En Alberta, un programme intitulé Growing Forward offre aux agriculteurs diverses mesures incitatives financières pour mettre en œuvre des technologies plus efficaces sur le plan énergétique et pour réduire leur empreinte carbone.
- En Ontario, un programme similaire, nommé Environmental Farm Plan (EFP), encourage les producteurs agricoles à élaborer un plan environnemental personnalisé afin d'améliorer la gestion de leurs terres.

Tableau 5. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés au Canada pour le secteur agricole.

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
Initiative Lake Erie Agriculture Demonstrating Sustainability (LEADS) Ontario	Partage des coûts déterminé en fonction des risques identifiés lors de la réalisation d'un bilan de santé des terres agricoles	Critères environnementaux Bilan de santé des terres agricoles Plan environnemental de la ferme (PFE)	Indicateurs : niveau d'érosion, santé des pollinisateurs, taux d'azote et de phosphore, biologie du sol, taux de matières organiques, compaction du sol Mesure et suivi : évaluation en partenariat avec les membres du comité consultatif agricole (CCA) et les agronomes professionnels (P.Ag) de l'Ontario; cahier des charges
Alternative Land Use Services (ALUS) Ontario	Partage des coûts d'établissement Paieement annuel pour l'entretien	Possession de terres agricoles activement exploitées Mise en place et gestion de projets sur des terres agricoles, fournissant des services écosystémiques pour la collectivité	Indicateurs : amélioration, restauration et création de zones humides, restauration de prairies à herbes hautes, mise en place de zones tampons écologiques Mesure et suivi : examen par le comité consultatif de partenariat (CCP) de la collectivité ALUS, composé d'agriculteurs, d'éleveurs, de spécialistes de l'environnement et de dirigeants locaux
Fonds en fiducie pour l'environnement Nouveau-Brunswick	Coûts réels remboursés jusqu'à concurrence du montant de l'aide financière qui a été approuvée pour les projets admissibles	Protection de l'environnement : - Sensibilisation à l'environnement - Gestion des déchets - Lutte contre les changements climatiques - Création de collectivités durables	Indicateurs : nombre d'heures et de participants aux séances de sensibilisation, superficies touchées par les pratiques, tonnes de déchets, etc. Mesure et suivi : aucune information trouvée

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
Programme Partenariat canadien pour une agriculture durable Nouveau-Brunswick	Jusqu'à 100 % des coûts admissibles du programme de planification agroenvironnementale	Garantie de mise en œuvre du programme de planification agroenvironnementale	Indicateurs : Nombre de plans agroenvironnementaux exécutés, superficies couvertes, nombre de participants, nombre de techniques agroenvironnementales utilisées Mesure et suivi : obligation de soumettre des rapports d'étapes : - enquête de suivi MAAP - évaluation finale du programme

2 Secteur du tourisme

Aucun instrument d'écoresponsabilité ni d'écoconditionnalité n'a été recensé pour le secteur du tourisme dans le cadre de la revue documentaire à l'échelle canadienne. Néanmoins, plusieurs certifications visant à encourager les acteurs de l'industrie touristique à adopter des pratiques durables ont été repérées dans d'autres provinces, notamment en Colombie-Britannique, où le programme *Green Tourism Certification* a été mis en place.

Les recensions effectuées pour le Québec et à l'international pourront ainsi servir de sources d'information pertinentes pour orienter les initiatives dans ce secteur.

3 Secteur des ressources naturelles

Tout comme en tourisme, la revue documentaire n'a pas révélé d'instrument d'écoresponsabilité ou d'écoconditionnalité pour le secteur des ressources naturelles pour le Canada, mis à part des certifications qui pourraient, être utiles en cas d'investigations supplémentaires. Le *Sustainable Forest Management Certification Program* (SFMCP), un programme visant à assurer le déroulement d'opérations forestières selon des normes écologiquement responsables, l'illustre bien. Une fois de plus, les recherches au Québec et à l'international devront être consultées pour avoir plus d'informations sur le secteur des ressources naturelles.

4 Secteur du bâtiment

Le tableau 6 présente les instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité recensés pour le secteur du bâtiment au Canada. Parmi ceux-ci, certains ne sont pas exclusifs à ce secteur, comme le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone ou le cadre Envision, qui sont également utilisés dans d'autres domaines, notamment le secteur agricole.

Des programmes incitatifs ont également été identifiés à l'échelle de certaines provinces (p. ex., Novoclimat au Québec, Éco-toiture et *Save on Energy* en Ontario). Toutefois, ces programmes étaient soit peu documentés, soit fondés sur des critères techniques très spécifiques (p. ex., le type de fenêtres ou de thermopompes), ou encore essentiellement axés sur l'efficacité énergétique.

Tableau 6. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés au Canada pour le secteur du bâtiment

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
LEED (Canada Green Building Council)	Incitations fiscales locales, valorisation immobilière	Énergie, eau, matériaux, qualité de l'air, innovation	Système de points, certification, audits externes
BOMA BEST	Réduction des coûts d'exploitation, reconnaissance (écoresponsabilité volontaire)	Gestion énergétique, déchets, eau, émissions, entretien	Évaluation annuelle, vérification par des tiers
ENERGY STAR pour les bâtiments	Accès à des subventions, réduction des coûts énergétiques	Efficacité énergétique, consommation d'énergie	Évaluation annuelle, vérification par des tiers
Code national de l'énergie pour les bâtiments (CNÉB)	Obligation pour l'obtention d'un permis de construction, amendes en cas de non-conformité	Isolation, ventilation, éclairage, systèmes mécaniques	Vérification par des inspecteurs municipaux, conformité aux normes
Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	Subventions conditionnelles à la réduction des GES	Réduction des émissions, efficacité énergétique	Déclarations de performance, audits, rapports de suivi
Envision (infrastructures durables)	Reconnaissance (bronze à platine), soutien aux municipalités	Qualité de vie, leadership, ressources, climat, nature	64 indicateurs, vérification indépendante, fiches d'évaluation

5 Secteur soutien aux entreprises

La revue documentaire portant sur le soutien aux entreprises s'est principalement concentrée sur le Québec, en raison de la plus grande disponibilité des renseignements. À l'inverse, dans les autres provinces, les instruments d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité semblent moins documentés.

Points à retenir sur la revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité au Canada

- Davantage retrouvé dans la documentation du Québec, le terme de l'écoconditionnalité semble peu utilisé dans les autres provinces, à l'exception de l'Ontario pour son secteur agricole.
- Les initiatives d'écoconditionnalité dans le reste du Canada sont davantage concentrées sur quelques provinces pionnières (Nouveau-Brunswick, Ontario et Colombie-Britannique) indiquant une pénétration encore embryonnaire du concept dans les pratiques des organismes publiques.
- Globalement, comme pour le Québec, les instruments sont principalement de nature volontaire (écoresponsabilité) et les critères ne permettent pas la mesure d'impacts.
- Outre des certifications, la revue documentaire n'a pas pu identifier des instruments d'écoconditionnalité ni d'écoresponsabilité bien documentés, utilisés à l'échelle canadienne ou dans les autres provinces pour les secteurs du tourisme, des ressources naturelles et du soutien aux entreprises.
- Quant au secteur du bâtiment, le constat porte sur une utilisation de critères concentrés sur l'efficacité énergétique, souvent très précis et assez techniques.
- À juste titre, les compétences et les juridictions des paliers de gouvernements provinciaux et fédéral, sont susceptibles d'ajouter un degré de complexité supérieur pour l'analyse des instruments et des critères.

Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés ailleurs dans le monde

En raison de la vaste portée de la revue documentaire menée à l'échelle des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, laquelle a mis en lumière une multitude de publications documentant l'usage d'instruments écoconditionnels, les informations seront présentées de manière synthétique dans ce chapitre. Le tableau complet accompagnant ce rapport permet toutefois d'en consulter l'ensemble des détails.

Les instruments sélectionnés et détaillés pour les différents secteurs économiques présentent, de manière générale, une documentation bien étoffée, incluant des critères écoconditionnels accompagnés de mécanismes de suivi et de contrôle postérieurs à l'octroi des aides, souvent assortis de pénalités en cas de non-conformité. Comme mentionné précédemment, ces éléments encore très peu recensés au Québec et au Canada, ont été priorisés dans cette synthèse.

Par ailleurs, d'autres informations pertinentes sont disponibles dans le tableau Excel complémentaire à ce rapport, notamment des précisions sur les réglementations et politiques gouvernementales encadrant les programmes d'écoconditionnalité, ainsi que des guides relatifs à l'élaboration d'indicateurs ou à la compréhension des aides destinés aux particuliers et aux organismes publics. Ces guides s'appuient sur les objectifs gouvernementaux et les méthodologies économiques existantes.

Enfin, afin d'alléger la présentation des résultats, tous les instruments retenus dans cette analyse poursuivent une finalité environnementale, sociale et économique. Les instruments qui ne relèvent pas directement de l'écoresponsabilité, mais qui intègrent des critères écoconditionnels, sont spécifiquement identifiés.

1 Secteur agricole

La synthèse des instruments et critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité appliqués au secteur agricole à l'échelle internationale demeure complexe, en raison de la grande diversité des contextes nationaux. Ces derniers peuvent évoluer rapidement sous l'effet d'événements géopolitiques (p. ex., l'imposition de droits de douane par les États-Unis ou des conflits armés comme la guerre en Ukraine), entraînant des modifications importantes aux réglementations et aux programmes agricoles.

Néanmoins, malgré un possible décalage entre la période couverte par la revue documentaire et la rédaction du présent rapport, les cas présentés demeurent pertinents et instructifs pour alimenter la réflexion dans le cadre de ce projet de recherche.

Le tableau 7 illustre notamment l'exemple de l'Union européenne, où le respect de règles environnementales conditionne l'octroi d'aides financières aux agriculteurs. Les différents types de financement y sont d'abord expliqués, ainsi que les critères de la Politique agricole commune (PAC) et les éléments clés de sa stratégie De la ferme à la table, qui vise à rendre l'agriculture plus durable, équitable et résiliente, notamment par le biais de paiements directs.

L'exemple de la Norvège (reconnue comme l'un des pays de l'OCDE offrant le plus haut niveau de soutien au secteur agricole) illustre également l'usage de paiements directs, avec une attention particulière portée aux petites exploitations et aux zones défavorisées. La Suisse, avec ses Prestations écologiques requises, va encore plus loin en appliquant de manière systématique des exigences d'écoconditionnalité.

Enfin, pour illustrer un contexte géographique éloigné, le cas de la Corée du Sud met en lumière un système de paiements directs, cette fois optionnels, visant à soutenir des fonctions écologiques et sociales, telles que la vitalité des communautés rurales et la sécurité alimentaire.

Tableau 7. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés ailleurs dans le monde pour le secteur agricole.

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
Politique agricole commune (PAC) Union européenne en général		La PAC vise à : Assurer une production alimentaire durable et compétitive Protéger les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité) Réduire l'impact climatique de l'agriculture Soutenir les agriculteurs financièrement Préserver les zones rurales et les paysages	
Divers types de financements	Subventions attribuées à des projets soumis après un appel à propositions Subventions gérées par les autorités nationales ou régionales Aides financières (prêts, garanties ou investissements) Prêts aux États membres ou pays tiers Prix (p. ex. concours d'innovation) Modes de gestion des fonds de l'UE : - Gestion directe (par la Commission européenne) - Gestion partagée entre la Commission et les États membres (70 % des fonds, surtout pour l'agriculture et la cohésion)	Écoconditionnalité imposée aux agriculteurs pour recevoir les aides de la PAC Exigences réglementaires en matière de gestion (PRM) : - Respect des lois sur l'environnement, la santé animale et végétale, la sécurité alimentaire - Obligatoires pour tous les agriculteurs, même ceux qui ne reçoivent pas d'aides	Contrôles de gestion : - Vérification des dépenses et de la réalisation des opérations pour chaque demande de paiement - Contrôle du respect des obligations (publicité, admissibilité, calcul de l'aide) - Rapport établi à chaque contrôle Contrôles de certification et de paiement : - Vérification des données comptables et certification des dépenses - Paiement des aides aux bénéficiaires

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
	- Gestion indirecte par des tiers (ONG, agences, etc.)	Bonnes conditions agricoles et environnementales : - Normes sur la qualité des sols, la biodiversité, l'eau, le climat - Adaptées selon les pays (p. ex. : en Irlande, elles tiennent compte des conditions locales) Ces règles définissent le niveau de base à respecter pour pouvoir bénéficier d'aides agroenvironnementales	Contrôles et audits internes : - Audit des opérations, du système de gestion et des comptes annuels - Vérification de la non-finalisation préalable du projet, de l'absence de double financement, de la conformité comptable et du respect des délais et des obligations de versement -Audits européens
Stratégie De la ferme à la table (PAC) Union européenne	Paiements directs aux agriculteurs qui adoptent des pratiques agricoles durables (p. ex. agriculture biologique, agroécologie) Soutien financier pour moderniser les exploitations et réduire l'usage des intrants Subventions pour la recherche, les technologies vertes et les systèmes alimentaires durables	Critères clés : - Réduction de l'usage des pesticides de 50 % d'ici 2030 - Réduction de l'usage des engrais chimiques de 20 % d'ici 2030 - Conversion de 25 % des terres agricoles en terres dédiées à l'agriculture biologique d'ici 2030 - Amélioration du bien-être animal - Renforcement des normes d'élevage et de transport - Réduction du gaspillage et des pertes alimentaires	Contrôles de l'autorité de gestion (a priori) : - Vérification de chaque demande de paiement - Contrôle des dépenses, calcul de l'aide, réalisation physique - Rapport établi pour chaque opération Contrôles de l'autorité de certification et de paiement : - Vérification des données comptables - Certification des dépenses avant transmission à la Commission - Paiement des aides aux bénéficiaires

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
		À toutes les étapes de la chaîne alimentaire : - Protection de la biodiversité - Préservation des habitats naturels et des pollinisateurs - Neutralité climatique - Contribution à l'objectif de zéro émission nette de GES d'ici 2050 - Soutien à une alimentation saine et durable - Encouragement à la production et à la consommation de produits locaux, de saison et à faible impact environnemental	Contrôles de l'autorité d'audit : Audit des opérations, du système de gestion et des comptes : - Non-finalisation préalable - Comptabilité conforme - Absence de double financement - Concordance des dépenses et justificatifs - Respect des délais de paiement (90 jours) - Archivage des pièces Audits des corps de contrôle européens : - Audit global du système de gestion et de contrôle
Politique Agricole - paiements directs Norvège	Subventions versées directement aux agriculteurs pour soutenir leurs revenus et compenser les désavantages liés à la géographie (p. ex. climat) Types de subventions : - De base, régionale, pour l'élevage, l'exploitation, les terres agricoles et les paysages cultivés, les terres de remplacement, autres (p. ex. investissement, programmes environnementaux régionaux, subventions pour l'agriculture biologique et déductions fiscales agricoles)	Protection des zones humides Gestion durable de l'eau Préservation de la biodiversité Promotion de l'agriculture bio Réduction des produits chimiques	Les agriculteurs doivent fournir des preuves documentées de leur admissibilité, et les autorités peuvent effectuer des contrôles pour valider l'exactitude des informations fournies : - Vérifications sur place - Audits financiers - Contrôle des documents et déclarations - Évaluations de conformité réglementaire - Vérifications sur place - Audits financiers - Contrôle des documents et déclarations

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
	Les paiements sont modulés selon les critères suivants : - Taille de l'exploitation (plus petite = taux plus élevé) - Niveau de production et type de système agricole - Localisation géographique (taux plus élevés dans les régions défavorisées)		
Prestations écologiques requises Suisse	Condition obligatoire pour recevoir des paiements directs agricoles Les paiements sont modulés selon les types de contributions (biodiversité, paysage, système de production, etc.) Les exploitations doivent s'inscrire et se soumettre à des contrôles cantonaux pour valider leur admissibilité.	Exemples de critères : - Bilan de fumure équilibré - Limitation des polluants atmosphériques - Analyses et protection des sols - Utilisation ciblée des produits phytosanitaires - Exigences relatives aux semences, cultures spéciales, bordures tampons - Respect du bien-être animal et des normes environnementales	Inscription obligatoire au registre cantonal pour toute demande d'aide. Contrôles périodiques : - Tous les 4 à 8 ans selon le type d'exploitation - Plus fréquents pour les exploitations à risque Autorité de contrôle : - Réalisés par les services cantonaux ou des organismes privés accrédités - Chaque canton désigne un service de coordination - Surveillance fédérale
Politique de paiements directs agricoles Corée du sud	Soutien de base fondé sur des critères économiques et des paiements optionnels visant à encourager les activités suivantes :	Exemples de critères : - Superficie des terres agricoles	Les organismes chargés du contrôle des subventions sont le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
	- Agriculture écologique - Élevage respectueux de l'environnement - Préservation du paysage - Utilisation durable des rizières	- Durée de l'engagement dans l'agriculture - Période de résidence en zone rurale - Revenu non agricole total et brut - Revenu de l'élevage, de la culture (en serre, en plein champ, en rizières), des petites et grandes exploitations	Affaires rurales (MAFRA) et l'Institut économique rural de la Corée (KREI). Ces organismes effectuent des enquêtes (détails non mentionnés) afin de s'assurer que les bénéficiaires respectent bien les exigences de conformité. En cas de non-conformité, une réduction de 10 % du montant total du paiement direct sera appliquée (une réduction de 20 % du montant total sera appliquée en cas de violation des deux exigences de conformité). De plus, le ratio de réduction sera doublé en cas de violations répétées d'une année à l'autre.

2 Secteur du tourisme

Les exemples d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité appliqués au secteur du tourisme, tels que le Programme d'innovation pour la relance du tourisme de la Nouvelle-Zélande, le Fonds de gestion des attractions touristiques de l'Islande et le Programme LIFE de l'Union européenne, partagent un objectif commun : soutenir un tourisme plus durable, résilient et respectueux de l'environnement.

Ces trois initiatives, présentées au tableau 8, reposent sur des financements publics ciblés visant à encourager l'innovation, la protection des ressources naturelles et la diversification de l'offre touristique, tout en intégrant des critères environnementaux dans l'attribution des fonds.

Chacune présente toutefois des spécificités. Le programme néo-zélandais met l'accent sur l'innovation, les technologies vertes et la valorisation du leadership des entreprises polynésiennes autochtones. L'Islande, pour sa part, finance des infrastructures durables afin de préserver ses sites naturels très fréquentés. Quant au programme LIFE de l'Union européenne, il s'inscrit dans une approche environnementale plus large, incluant des projets touristiques liés à la biodiversité et à la gestion des ressources.

Tableau 8. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés ailleurs dans le monde pour le secteur du tourisme.

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
Programme d'innovation pour la relance du tourisme Nouvelle-Zélande	Financement si les individus ou organisations peuvent démontrer les résultats du programme Résiliation de l'accord ou remboursement si non-respect, mais droit à l'erreur	Réduction des émissions de carbone ou contribution positive au climat Amélioration de l'environnement naturel et de la biodiversité Renforcement de la résilience du tourisme face aux changements et chocs futurs Utilisation de la technologie pour accroître la productivité ou la capacité du secteur Valorisation des Taonga Māori, avec un leadership ou une mise en œuvre par des entreprises iwi/hapū ou maories	Contrôles post-subvention réalisés par le ministère Vérifications de diligence raisonnable, incluant des contrôles financiers Rapports d'avancement exigés par le ministère Audits de conformité pour vérifier l'usage des fonds selon l'accord
Fonds de gestion des attractions touristiques Islande	Subventions pour le développement, l'entretien et la protection d'attractions touristiques publiques ou privées Financement ciblé sur la sécurité des touristes, la protection de la nature et la réduction de la pression sur les sites très fréquentés	Critères écoconditionnels : - Respect de l'environnement et des objectifs de conservation - Conformité aux réglementations sur la nature et le patrimoine culturel - Alignement avec les plans publics en vigueur - Contribution à une utilisation durable des zones touristiques	Contrôle de conformité assuré par l'organisme gestionnaire du fonds Suivi régulier des projets basés sur les rapports des bénéficiaires Recommandations faites à l'autorité compétente pour l'attribution des subventions

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
	Appels à projets périodiques, avec évaluation selon des critères de durabilité, de sécurité et d'impact environnemental Mesures correctives en cas d'écarts importants par rapport au projet initial : - Suspension des paiements - Résiliation du contrat et remboursement des subventions		Visites sur site et promotion de la coopération entre les parties prenantes pour le développement et la protection des destinations touristiques
Programme LIFE Union européenne	Financement de projets environnementaux et liés à l'action climatique Soutien aux activités touristiques intégrées à la transition verte Priorité aux projets d'économie circulaire, d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de neutralité climatique Financement via appels à projets annuels Pénalités : suppression partielle ou totale de l'aide, demande de remboursement de l'aide possible	Projets durables axés sur la réduction des émissions de CO₂ Efficacité énergétique et énergies renouvelables Adaptation au climat intégrée aux activités touristiques Pas de thème touristique spécifique, mais outil : Guide sur le financement de l'UE pour le tourisme 2021-2027	Contrôles de gestion : - Vérification des dépenses et de la réalisation des opérations pour chaque demande de paiement - Contrôle du respect des obligations (publicité, admissibilité, calcul de l'aide) - Rapport établi à chaque contrôle Contrôles de certification et de paiement : - Vérification des données comptables et certification des dépenses - Paiement des aides aux bénéficiaires Contrôles et audits internes : - Audit des opérations, du système de gestion et des comptes annuels - Vérification de la non-finalisation préalable du projet, de l'absence de double financement, de la conformité comptable, et du respect des délais et des obligations de versement

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
			Audits européens

3 Secteur des ressources naturelles

La synthèse présentée pour le secteur des ressources naturelles ne comprend pas d'exemples provenant de pays présentant un profil similaire à celui du Québec en matière de ressources naturelles. Elle met néanmoins en lumière certaines pistes d'inspiration en matière d'ambition environnementale et climatique.

À cet égard, comme l'indique le tableau 9, la référence explicite au bien-être collectif dans la Stratégie énergétique de la Nouvelle-Zélande, qui intègre une dimension sociale, constitue un élément distinctif. Par ailleurs, l'exemple du programme norvégien KLIMASATS illustre la mise en œuvre locale de critères écoconditionnels, tout en représentant un modèle potentiel de gouvernance territoriale grâce au renforcement des compétences municipales face aux défis posés par les changements climatiques.

Tableau 9. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés ailleurs dans le monde pour le secteur des ressources naturelles.

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critère / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
La stratégie énergétique de la Nouvelle-Zélande vise un système 100 % renouvelable d'ici 2030, avec zéro émission nette en 2050, pour le bien-être collectif	Soutien aux énergies renouvelables (solaire, éolien, hydroélectricité) Investissements dans l'efficacité énergétique et les technologies propres Encouragement à l'abandon des combustibles fossiles par l'entremise de politiques de transition Coordination nationale pour assurer une transition harmonieuse dans tout le système énergétique	*En cours de révision au moment de la revue documentaire	*En cours de révision au moment de la revue documentaire
Programme de transition énergétique des entreprises Nouvelle-Zélande	Subventions pour les entreprises (font partie d'un plus vaste programme d'accélération de la transition énergétique) Pénalités si non-respect des critères d'admissibilité ou d'utilisation inappropriée des fonds : - Remboursement des fonds - Sanctions financières - Poursuites judiciaires	Critères écoconditionnels : - Réduction efficace des émissions de gaz à effet de serre, en complément du marché carbone - Impacts économiques globaux : productivité, innovation, santé, environnement, équité - Coûts administratifs et de conformité, avec attention à l'accessibilité et à la sécurité énergétique - Abordabilité de l'énergie et sécurité de l'approvisionnement	Contrôle après versement des subventions : - Rapports réguliers des bénéficiaires - Audits financiers et administratifs - Inspections sur site pour vérifier la mise en œuvre - Surveillance continue selon les politiques du programme
Programme KLIMASATS	Programme de subvention visant à aider les municipalités à mieux comprendre et	Contribution à l'accroissement des connaissances concernant	Soumission d'un rapport et des comptes finaux sur une plateforme en ligne, selon

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critère / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
Norvège	anticiper les effets du changement climatique, et à mieux savoir comment mettre en œuvre des mesures d'adaptation Soutien pour le renforcement des connaissances et des compétences, ou pour des études Pénalités : demande de remboursement possible, si les subventions ne sont pas utilisées conformément à l'entente	l'impact du changement climatique sur les responsabilités des municipalités et des autorités de comté ou amélioration des équipements aidant les municipalités à faire face au changement climatique Partage de connaissances sur l'adaptation au changement climatique susceptibles de contribuer à la préparation de plans municipaux ou régionaux ou à l'exercice de l'autorité Partage de connaissances et d'expériences contribuant à renforcer la compétence interne en matière d'adaptation au climat dans la municipalité ou la municipalité de comté	les modalités et délais précisés dans la lettre de subvention

4 Secteur du bâtiment

Les besoins en chauffage, en isolation ou en ventilation varient considérablement entre un climat rigoureux comme celui du Québec et celui de pays au climat plus tempéré, influençant ainsi les critères de performance appliqués au secteur du bâtiment.

Les exemples de la Suisse et des États-Unis (tableau 10) illustrent la transposition des critères d'efficacité énergétique, d'abord appliqués à l'échelle des consommateurs, vers une mise en œuvre à l'échelle des États.

Cependant, les informations disponibles dans le cadre de la revue documentaire n'étaient pas suffisantes pour définir des exemples de pays intégrant de manière significative des valeurs sociales ou patrimoniales, telles que la préservation du patrimoine architectural, dans leurs critères d'écoresponsabilité. Des recherches complémentaires à ce sujet pourraient s'avérer particulièrement instructives.

Tableau 10. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés ailleurs dans le monde pour le secteur du bâtiment.

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
Programme spécial énergie 2021-2025 Suisse	Pour encourager les rénovations énergétiques durables, des prêts sans intérêt sont accordés pendant 10 ans aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique, dans le cadre d'un programme prolongé jusqu'en 2025. Pénalités : les infractions à la loi sur l'énergie peuvent entraîner une amende jusqu'à 20 000 CHF (environ 34 400 \$) et un remboursement des aides lorsqu'un gain excessif est réalisé	Conditions spécifiques en fonction de la subvention et du type de rénovation, de chauffage et d'isolation de la maison : - Réglementations environnementales (p. ex. Ordonnance sur la protection de l'air) - Obtention d'un label - Déclaration de conformité et de performance - Installation de capteurs - Possibilité de demande de pièces justificatives, avec présentation de devis, photos, plans, etc.	L'Office fédéral de l'énergie et les cantons effectuent des contrôles sur place par sondage pour vérifier l'usage correct des aides, la qualité des pratiques et la tenue des comptes
Programmes Efficacité énergétique domestique et Équipement d'énergie domestique États-Unis	Crédit d'impôt de 30 % aux familles qui investissent dans des systèmes d'énergie propre, tels que l'électricité solaire, le chauffage solaire de l'eau, l'énergie éolienne, les pompes à chaleur géothermiques, les piles à combustible et le stockage de batteries pour leurs maisons	Critères destinés aux États : - Soumission de la demande et budget justifié - Justification budgétaire détaillée : planification, administration, assistance technique, contrats, etc. - Plafond de financement : 2,5 % du budget total, sans dépasser 2,5 millions \$ par formule d'allocation	Pour garantir que les fonds alloués sont utilisés efficacement : - Procédures d'approbation avant l'attribution des fonds - Audits financiers pour vérifier l'utilisation des ressources - Évaluations de performance pour mesurer les résultats énergétiques. - Rapports obligatoires pour assurer la transparence - Contrôle de conformité aux réglementations en vigueur

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
		Critères d'admissibilité généraux : - Demande soumise au secrétaire compétent - Respect des délais et exigences d'information - Preuve de bénéfices environnementaux (p. ex., réduction des émissions) Incitations pour les résidents : aides et crédits d'impôt selon les rénovations ou équipements installés	

5 Secteur soutien aux entreprises

Tel que résumé au tableau 11, le soutien aux entreprises au Japon repose sur des investissements technologiques visant à favoriser l'adaptation des entreprises à l'« après-COVID ». Bien que la réduction potentielle des émissions de CO₂ soit prise en compte, les critères économiques, notamment la compétitivité internationale, demeurent prédominants.

Le fonds d'investissement de l'Union européenne, pour sa part, combine des critères écoconditionnels, certains étant explicitement liés à des objectifs d'écoresponsabilité ou de développement durable, d'autres non.

Par ailleurs, différents outils sont mobilisés pour encadrer les dispositifs de suivi, de gestion et de contrôle des programmes européens, comme le montre le tableau Excel accompagnant ce rapport.

Tableau 11. Revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité développés ailleurs dans le monde pour le secteur du soutien aux entreprises.

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
Politique et programmes de soutien aux entreprises Japon	Dans le cadre de la Stratégie bas carbone 2050 : soutien aux PME et start-ups par l'entremise de projets flexibles, d'incitations à l'innovation et d'un budget public visant à stimuler massivement l'investissement privé en R&D La subvention manufacturière aide à couvrir les coûts d'investissement des entreprises en capital pour l'achat d'équipements, l'introduction de technologies et le développement de produits Subvention destinés aux logiciels TI : aide gouvernementale japonaise finançant le développement de solutions numériques pour améliorer la productivité, l'efficacité et l'acquisition de clients Subvention destinée à la restructuration : soutien massif aux PME japonaises investissant dans des transformations majeures pour s'adapter à l'après-COVID Pénalités : annulation du projet, remboursement partiel des subventions,	Critères pour les entreprises : - Réduction potentielle des émissions de CO₂ - Effets économiques en cascade - Nécessité d'un soutien politique (selon la difficulté technique et l'applicabilité pratique) - Croissance potentielle du marché - Compétitivité internationale	Soumission d'une vision stratégique à long terme Engagement explicite de la direction supérieure Implication directe des gestionnaires dans le projet Participation régulière à des groupes de travail Suivi et explication des efforts et de l'avancement du projet

Instruments d'écoresponsabilité / d'écoconditionnalité	Incitations / Pénalités	Critères / Thématiques	Indicateurs / Méthodes de mesure et de suivi
	sanctions en cas d'efforts insuffisants, mais aussi soutien en fonction de l'atteinte des objectifs		
Fonds InvestEU Union européenne	Mécanisme de garantie destiné aux PME à risque élevé, incluant les entreprises innovantes, culturelles, durables et numériques Soutien en fonds propres pour les PME dans des secteurs stratégiques de l'UE : espace, défense, durabilité, innovation, technologies vertes et sensibles au genre Pénalités : suppression partielle ou totale de l'aide, remboursement de l'aide	Viabilité économique selon des normes reconnues internationalement Bénéficiaires établis dans l'UE ou dans des pays tiers admissibles Types d'entités admissibles : - Personnes physiques ou morales - Entités privées : PME, entreprises intermédiaires, grandes entreprises, véhicules ad hoc - Secteur public : entités territoriales ou non - Entités mixtes : partenariats public-privé (PPP), entreprises à vocation publique - Organisations sans but lucratif	Contrôle interne (programme et opérations) Contrôle des données comptables Contrôle de certification des dépenses Contrôle d'opération Audit du système de gestion et de contrôle Audit des comptes annuels Audit du système *Outils : Fiche explicative des différents niveaux de contrôle de l'UE et Guide de dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes européens

Points à retenir sur la revue d'instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité ailleurs dans le monde

Incitations et pénalités financières : très variées, certaines bien détaillées et appliquées de manière régressive.

Découverte d'instruments à différentes échelles : locale, territoriale et nationale :

- Offrant des pistes intéressantes pour l'intégration de critères de gouvernance;
- Comme l'exemple de l'aide aux municipalités en Norvège pour le renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique.

Transversalité des critères :

- Des critères environnementaux, tels que les bilans de phosphore, les émissions de GES, les rapports sur la qualité de l'eau et des sols, sont directement liés à la qualité de la biodiversité entourant les terres agricoles et peuvent recouper les critères associés aux subventions dans le secteur des ressources naturelles;
- Des critères de programmes de rénovation énergétique rejoignent ceux des ressources naturelles, notamment en matière de production d'énergie renouvelable (p. ex. relevés de factures ou de revenus);
- Les aides au tourisme durable sont aussi liées à la protection de la biodiversité et aux ressources naturelles, par exemple via des critères limitant l'afflux touristique pour préserver les sites naturels;
- Les critères et indicateurs des aides au soutien aux entreprises peuvent s'appliquer transversalement à chacun des quatre autres domaines.

Domaine agricole :

- Comme au Québec et au Canada, un nombre important d'outils y sont recensés, avec des critères écoconditionnels reflétant des ambitions environnementales variables. C'est le cas en Suisse, où les Prestations écologiques requises (PER) conditionnent l'accès au financement.

Des critères sociaux, bien que moins fréquents, ont été notés dans ces secteurs :

- Tourisme : en Nouvelle-Zélande avec la valorisation du leadership des communautés et des entreprises polynésiennes autochtones, en Islande avec la sécurité des touristes;
- Agriculture : en Corée du Sud, on fait le suivi des revenus des petites exploitations et de la sécurité alimentaire;
- Ressources naturelles : en Norvège avec le renforcement des compétences locales, comme mentionné précédemment.

Méthodes de mesure, de suivi et de contrôle :

- Nombreuses et variées, visiblement très liées au contexte spécifique et réglementaire (notamment dans le secteur agricole);
- Leur compréhension peut être complexe en raison du manque d'informations disponibles.

Discussion

À la lumière de la revue documentaire, plusieurs constats émergent pour nourrir les bases de réflexion du projet de recherche.

En ce qui concerne la **nature des instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité mobilisés** dans les cadres analysés, l'absence de consensus sur la définition et l'usage de ces termes complique leur analyse comparative. Au Québec et au Canada, les instruments d'écoconditionnalité sont surtout présents dans le secteur agricole, alors qu'ils sont plus largement utilisés à l'échelle internationale. En dehors des instruments utilisés dans le secteur agricole, on a principalement recensé des instruments d'écoresponsabilité. Au Québec, les aides publiques prennent souvent la forme de subventions ou de crédits d'impôt, octroyés selon des critères d'admissibilité initiaux, mais elles ne comportent pas de mécanismes de suivi rigoureux après le versement, à l'exception notable du secteur agricole, où des pénalités sont associées au non-respect du bilan phosphore. À l'international, les sanctions et incitatifs sont plus variés : en Norvège, par exemple, des paiements directs sont versés aux agriculteurs et les sanctions peuvent se traduire par des amendes importantes.

La **répartition sectorielle de ces instruments** révèle que le secteur agricole est, à toutes les échelles géographiques, celui où l'on retrouve le plus grand nombre d'initiatives. Au Québec, le secteur du bâtiment semble moins documenté, tandis qu'au Canada, ce sont les secteurs du bâtiment, du tourisme et des ressources naturelles qui apparaissent moins couverts. Les différences de juridictions entre les paliers gouvernementaux (provincial ou fédéral) pourraient expliquer certaines variations dans l'intégration de l'écoconditionnalité selon les secteurs. Tous les secteurs mobilisent des critères environnementaux, bien que le secteur du bâtiment semble en utiliser moins, au profit de critères techniques très précis. Certains secteurs intègrent davantage de critères sociaux, notamment le soutien aux entreprises et le tourisme au Québec, tandis qu'à l'international, ces critères sont surtout présents pour le tourisme, et dans une moindre mesure, dans l'agriculture et les ressources naturelles. La plupart des critères sociaux identifiés semblent s'appliquer à une échelle locale ou territoriale.

En ce qui concerne les critères, indicateurs et méthodes d'évaluation, on observe que, pour le Québec et le Canada, les critères servent principalement à déterminer l'admissibilité à une aide financière.

À l'international, ces critères sont davantage utilisés après le versement des subventions, afin de vérifier l'atteinte d'objectifs ou l'impact des actions. Toutefois, ces critères ne sont pas toujours accompagnés d'indicateurs permettant de mesurer les impacts environnementaux ou sociaux. Par exemple, un programme agricole sud-

coréen inclut un critère sur la sécurité alimentaire, sans toutefois fournir d'indicateurs de mesure. Les secteurs du tourisme et du soutien aux entreprises semblent utiliser des critères transversaux, partagés avec d'autres secteurs.

La traçabilité des retombées directes ou indirectes de ces conditionnalités durables, en lien avec les attentes environnementales et sociales des cadres législatifs en développement durable, demeure inégale. À l'international, la reddition de comptes et les pénalités sont généralement bien documentées. Toutefois, plusieurs indicateurs nécessitent la consultation de guides ou d'outils spécialisés, ce qui rend leur évaluation difficile dans le cadre de cette revue documentaire exploratoire.

Enfin, **les implications opérationnelles de la mise en œuvre de ces instruments** soulèvent plusieurs enjeux. Certains critères apparaissent prometteurs, mais peu opérationnels, faute d'indicateurs clairs ou accessibles sans expertise technique. À l'échelle locale, les critères sociaux et de gouvernance semblent plus facilement mobilisables, comme en témoignent les cas du soutien aux entreprises au Québec ou du secteur des ressources naturelles en Norvège. La forte transversalité des secteurs du soutien aux entreprises et du tourisme pourrait favoriser l'élaboration de critères et d'indicateurs applicables à l'ensemble des secteurs économiques. Toutefois, les méthodes de suivi, de mesure et de contrôle varient fortement selon les contextes, qui évoluent rapidement et sont parfois difficiles à appréhender.

À la lecture de ces observations préliminaires, il est somme toute possible de constater le positionnement enviable du Québec dans la démarche d'adoption des critères de mesure d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité. Ces avancées doivent se perpétuer et ce projet de recherche contribue à asseoir le cadre méthodologique de cette ambition des pouvoirs publics québécois. Une boîte à outils, ajoutée en complément à ce rapport, pourrait d'ailleurs déjà soutenir l'amorce de réflexion des praticiens pour la structuration des critères et indicateurs d'instruments utiles et faciles à utiliser en contexte québécois.

Limites et perspectives futures

Bien que cette revue offre un aperçu utile des instruments et des critères existants, elle ne prétend pas à l'exhaustivité. Cette limite s'explique notamment par l'ampleur de la tâche à accomplir en raison de la portée mondiale de la recension, de l'usage inégal du terme écoconditionnalité dans les documents consultés, de la théorisation à géométrie variable de certains concepts d'évaluation (p. ex. indicateurs, critères, mesures de suivi) en fonction des espaces géographiques, de l'accès partiel ou difficile à certaines informations nécessitant parfois des démarches supplémentaires

(envois de courriels, appels téléphoniques), ainsi que de possibles erreurs ou omissions liées aux barrières linguistiques ou à l'utilisation d'outils de traduction. Par ailleurs, le choix préliminaire de certains indicateurs et critères par l'équipe de recherche procède de décisions arbitraires et subjectives, même si celles-ci reposent sur un rationnel rigoureux.

En dépit des contraintes de temps et des ressources humaines limitées pour cette revue, celle-ci a été réalisée de manière optimale afin de couvrir du mieux possible les critères et indicateurs existant dans les territoires analysés.

De la réalisation de la revue documentaire jusqu'à la présentation du présent rapport, il est probable que de nouveaux programmes aient été lancés ou que des programmes déjà existants aient été modifiés voire annulés. Bien qu'une nouvelle revue documentaire succincte ait été effectuée pour mettre à jour les informations recueillies, celle-ci ne prétend pas à l'exhaustivité. De ce fait, des données pertinentes sur les programmes ont pu échapper à l'analyse de l'équipe de recherche.

Il convient également de souligner que, au-delà des secteurs économiques prioritaires abordés dans cette étude, d'autres domaines comme le transport durable ou l'achat responsable pourraient être explorés, en raison de leur potentiel à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à encourager des comportements plus écologiques.

Il est également difficile d'établir des frontières étanches entre les différents secteurs économiques. En effet, certains programmes englobent différents domaines d'activités (p. ex. agriculture et ressources naturelles, agriculture et soutien aux entreprises), ce qui complique parfois l'élaboration d'indicateurs clairs et spécifiquement dédiés. Par ailleurs, les objectifs sous-jacents à certains critères écoconditionnels peuvent paraître contradictoires d'un secteur économique à l'autre. Par exemple, une écoconditionnalité visant à réduire le bilan carbone en agriculture peut paraître restrictive voire inhibitrice pour le développement d'une entreprise agricole en démarrage.

Enfin, l'exemple de la suppression des aides agricoles en Nouvelle-Zélande, amorcée dès les années 1980, pourrait offrir un angle d'analyse pertinent pour alimenter la réflexion sur l'efficacité réelle des subventions publiques. Cette perspective pourrait potentiellement ouvrir la voie à des approches alternatives pour atteindre les objectifs de développement durable.

Cette recension de la littérature a permis de mettre en lumière une grande confusion sémantique des concepts (p. ex. indicateurs, critères et méthodes) dont les définitions varient grandement en fonction des contextes géographiques et des objectifs et

orientations promus à travers les programmes d'écoconditionnalité analysés. Cette hétérogénéité dans l'appréciation conceptuelle rend pour le moment difficile la généralisation systématique ou l'emploi en l'état des critères et indicateurs découlant de la littérature.

Références bibliographiques

Cette liste des références ne comporte pas uniquement les documents cités dans le rapport. Elle inclut les sources utilisées par les trois assistant(e)s de recherche pour bâtir les grilles d'analyse complémentaires à ce rapport.

1 Québec et Canada

ALUS, Accueil. <https://alus.ca/>

BOMA Canada. (s.d.). BOMA BEST. <https://bomabest.org>

CSA Group (2023). *Environment and Natural Resources*. <https://www.csagroup.org/standards/areas-of-focus/environment-natural-resources/>

Camirand, J. (2012). *Écoconditionnalité : De la parole aux actes. Lier le soutien de l'agriculture à l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales*, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2449665>

Centre québécois de développement durable (CQDD). (s.d.). *Boîte à outils*. <https://cqdd.qc.ca/boites-a-outils/>

Chaire de gestion du secteur de l'énergie. *Publications*. <https://energie.hec.ca/publications/>

Chambre de commerce du Grand Joliette. (s.d.). <https://www.ccgj.qc.ca/>

Développement économique de Pierre-De Saurel. (s.d.). <https://depsregion.com/>

Gouvernement du Québec. (s.d.). *Plan d'action nordique*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-nordique>

Gouvernement du Québec. *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/developpement-durable/strategie-gouvernementale>

Gouvernement du Québec. (2026). *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033*. <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/infrastructures-municipales/programmes/eau-potable-eaux-usees/programme-infrastructures-municipales-eau-primeau/>

Équiterre. (s.d.). *Climat et énergie*. <https://www.equiterre.org/fr/notre-travail/climat-et-energie>

Manitoba Habitat Heritage Corporation. (2023). *Our programs*. <https://mbhabitat.ca/our-programs/>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Québec (2020). *Écofiscalité, écoconditionnalité et écoresponsabilité pour une économie verte et responsable - Application de la Loi sur le développement durable*. Dans Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021, Rapport du commissaire au développement durable. https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/164/cdd_tome-juin2020_ch02_web.pdf

Ordre des agronomes du Québec (OAQ) (2023). <https://oaq.qc.ca/>

RECYC-QUÉBEC (2023). *Québec - Aide financière pour les entreprises ou organismes*. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/aide-financiere-entreprises-organismes/>

RJC Engineers. (s.d.). *Sustainability in building designs*. <https://www.rjc.ca/culture/sustainability.html>

Réseau entreprise et développement durable (REDD). (s.d.). <https://redd.nbs.net/>

SADC du Haut-Saguenay. (s.d.). *Financement responsable*. <https://www.sadchs.qc.ca/services/financement-responsable/>

SE2050. (s.d.). *Program Goals*. https://se2050.org/program_goals/

WBDG. (s.d.). *Design recommendations*. <https://www.wbdg.org/design/design-recommendations>

Whitmore, J., and P. O. Pineau (2020). "L'écofiscalité au Québec: quelles options pour accélérer la transition énergétique et la décarbonisation de l'économie." *Transition énergétique Québec*.

AASRO. (2015). *Programmes d'aide financière à frais partagés*. <https://www.ontariosoilcrop.org/fr/programmes-daide-financiere-a-frais-partages-2/>

ALUS. (2023). *Agriculture durable et protection de l'environnement, là où l'agriculture et la nature se rencontrent*. <https://alus.ca/fr/>

Bureau de Normalisation du Québec (BNQ) (2022). *Règles de procédures générales pour la certification de systèmes au BNQ*. https://bnq.qc.ca/images/pdf/certification/DI-CS-003_Regles_procedures_generales_FR.pdf

Bureau de Normalisation du Québec (BNQ). (s.d.). *Gestion responsable des événements*. <https://bnq.qc.ca/fr/normalisation/developpement-durable/gestion-responsable-d-evenements.html>

Conseil du bâtiment durable du Canada (CaGBC). (s.d.). *Site officiel*. <https://www.cagbc.org/fr/>

Conseil du bâtiment durable du Canada (CaGBC) (2023). *LEED : La norme mondiale en bâtiment durable*. <https://www.cagbc.org/fr/notre-travail/certifications/leed/>

Conseil national de recherches Canada (2020). *Code national de l'énergie pour les bâtiments*. <https://nrc.canada.ca/fr/certifications-evaluations-normes/codes-canada/publications-codes-canada/code-national-lenergie-batiments-canada-2020>

Conseil National de recherches Canada (2023). *Lignes directrices nationales en matière d'analyse du cycle de vie de l'ensemble du bâtiment*. <https://nrc-publications.canada.ca/fra/voir/objet/?id=f12f3c38-b7c4-42b6-934f-44a42b1bd88c>

Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) (2023). *Indicateurs en écoresponsabilité événementielle : À l'attention des bailleurs de fonds et municipalités du Québec*. https://evenementecoresponsable.com/wp-content/uploads/2021/11/CQEER_IndicateursEcoresponsabiliteEvenementielle_ListeBonifiee2021.pdf

Environnement et ressources naturelles Canada. (s.d.). *Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone*. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonds-economie-faibles-emissions-carbone.html>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2021). *Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE)*. <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/fonds-en-fiducie-pour-l-environnement.html>

Gouvernement de Québec (2023). *Aide financière aux festivals et aux événements touristiques*. <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/festivals-evenements-touristiques>

La Financière agricole du Québec (FADQ) (2023). *Assurances et protection du revenu*. <https://www.fadq.qc.ca/assurances-et-protection-du-revenu>

Transports Canada (2022). *Incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE)*. <https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/technologies-novatrices/vehicules-zero-emission/incitatifs-vehicules-moyens-lourds-zero-emission-ivmlze>

Gouvernement de l'Ontario (2012). *Soutien aux conducteurs de véhicules électriques branchables*. <https://news.ontario.ca/fr/release/22791/soutien-aux-conducteurs-de-vehicules-electriques-branchables>

La Financière agricole du Québec (FADQ) (2020). *Mesures d'écoconditionnalité*. <https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/normes-procedures/mesures-ecoconditionnalite.pdf>

Leblanc, R. (2010). *Le groupe de travail sur l'écoconditionnalité dans le secteur agricole au Québec : une analyse des résultats dans le cadre d'une théorie de la gouvernance*. Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke. <https://usherbrooke.scholaris.ca/items/690ca776-0026-40f4-af63-cf2ce0857535>

MAPAQ (2020). *Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations*. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Taxesfoncieresagricoles/AlR_reglement_enregistrement_PCTFA.pdf

MAPAQ (2023). *Programmes de productions animale et végétale*, 2023. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/Pages/Programme2.aspx>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (s.d.). *Partenariat canadien pour une agriculture durable. Planification de la gestion agroenvironnementale*. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/AgriculturePrograms-ProgrammeAgriculture/program-guidelines-lignes-directrices-du-programme/pga-lignes-directrices-du-program.pdf>

Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources naturelles. (s.d.). *Soutien aux producteurs agricoles en agroenvironnement*. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Agroenvironnement/mesuresappui/planaccompagnement/Pages/planaccompagnement.aspx>

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (2022). *Amélioration de l'efficacité énergétique dans les installations d'élevage*. <https://www.ontario.ca/fr/page/amelioration-de-lefficacite-energetique-dans-les-installations-delevage>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MDDELCC) (2023). *Écoconditionnalité*. https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/ecoconditionnalite/index.htm

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MDDELCC) (2023). *Milieus agricole et aquacole*, 2023. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/accessibilite/agricole.htm>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (2015). *Guide de référence :*

L'écoconditionnalité dans les programmes d'aide financière gouvernementaux, 2015.
https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/ecoconditionnalite/guide-reference-prog-finance.pdf

Palais des Congrès de Montréal (2022). *Événements écoresponsables – Bonnes pratiques*, 2022. <https://congresmtl.com/app/uploads/2022/06/boite-a-outil-eve-ecoresponsable-palais-final14-xlsx-lecture-seule.pdf>

Ressources naturelles Canada (2018). Office de l'efficacité énergétique (OEE). *Efficacité énergétique pour les maisons*.
<https://oee.nrcan.gc.ca/residential/programs/details.cfm?ID=2789>

Ressources naturelles Canada (2019). *Guide d'orientation fédéral en géomatique sur la cartographie des zones inondables*.
https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/rncan-nrcan/m45/M45-114-2019-fra.pdf

Ressources naturelles Canada (2023). *ÉnerGuide pour les véhicules*.
<https://ressources-naturelles.canada.ca/efficacite-energetique/efficacite-energetique-transports/vehicules-personnels/energuide-vehicules>

Ressources naturelles Canada (2023). *EnerGuide for Houses: Energy Advisor Workshop Manual*.
https://oee.nrcan.gc.ca/residential/business/documents/pdf/english/EGNH_Workshop_Kit/EGH_Layout_EN.pdf

ÉcoÉnergieNB (2023). *Programme éconergétique pour les maisons*.
<https://www.saveenergynb.ca/fr/pour-votre-maison/programme-econergétique-pour-les-maisons/>

Trépanier, M.-P., et Coelho, L. (2017) *Facteurs et méthodes de calcul d'émissions de gaz à effet de serre*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2772397>

2 Ailleurs dans le monde

Les sources suivantes ont été exploitées dans ce rapport. Ce dernier présente également des liens qui ont été inclus dans le tableau Excel de recension des instruments d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité joint comme document de travail.

Agence de la transition écologique (2023). *Notre organisation*,.
<https://www.ademe.fr/lagence/notre-organisation>

Office fédéral de l'agriculture (OFAG). (s. d.). *Paielements directs*. <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/direktzahlungen.html>

Institute for Sustainable Infrastructure. (s.d.). *Envision*. <https://sustainableinfrastructure.org/envision/about/>

OCDE (2001). *Améliorer les performances environnementales de l'agriculture : Choix de mesures et approches par le marché*, 2001. Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/9789264034990-fr>

OCDE (2023). *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2023-2032*. https://www.oecd.org/fr/publications/perspectives-agricoles-de-l-ocde-et-de-la-fao-2023-2032_a187ca6c-fr.html

Parlement européen (2020). *Stratégie « De la ferme à la table »*. Fiche thématique de l'Union européenne. <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/293547/strategie-de-la-ferme-a-la-table>

Trenta, A. (s.d.). *L'implication du département en faveur du patrimoine naturel*. <https://www.hauteloire.fr/L-implication-du-Conseil-General.html>

Union européenne. Journal officiel de l'Union européenne. *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (version consolidée)*, 1957. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:12012E/TXT>

Annexe

Répartition géographique des pays explorés dans le cadre de la recension documentaire effectuée à l'international

